



**CONVENTION SUR
LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/COP/4/15
24 février 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE
Quatrième réunion
Bratislava, 4-15 mai 1998
Point 14.2 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Note du Secrétaire exécutif

1. La Conférence des Parties, en établissant son programme de travail à moyen terme (décision II/18), a décidé de faire figurer au titre des questions permanentes notamment "les questions intéressant le mécanisme de financement, y compris un rapport de la structure institutionnelle provisoire chargée de son fonctionnement".
2. Le mémorandum d'accord conclu entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (décision III/8, annexe) qui est entré en vigueur en mai 1997, prévoit au paragraphe 3.1 que le Conseil établisse un rapport qu'il présente à chaque réunion ordinaire de la Conférence des Parties.
3. En conséquence, le rapport ci-joint sur les activités du Fonds mondial pour l'environnement a été présenté au Conseil du FEM. Il renferme les informations particulières prévues dans le mémorandum d'accord disponibles dans les langues de présentation des documents.

* UNEP/CBD/COP/4/1.



Fonds pour l'environnement mondial

RAPPORT DU FEM
A LA QUATRIEME REUNION
DE LA CONFERENCE DES PARTIES
A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

(10 FEVRIER 1998)
PROJET

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION	1
II.	PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DU FEM DURANT LA PERIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT	2
	Réunions du Conseil	2
	Reconstitution des ressources de la Caisse du FEM	2
III.	MISE EN OEUVRE DES DIRECTIVES DES PARTIES A LA CONVENTION	3
A.	Activités au titre des projets de préservation de la biodiversité	4
	<i>Activités habilitantes</i>	6
	<i>Projets d'investissement et d'assistance technique</i>	8
	<i>Financement de la préparation des propositions de projet dans le domaine de la diversité biologique</i>	12
	<i>Projets dans le domaine des eaux internationales avec une composante « biodiversité »</i>	13
	<i>Projets recoupant plusieurs domaines d'intervention et comprenant une composante « biodiversité »</i>	15
	<i>Activités contribuant à l'application d'autres conventions relatives à la biodiversité</i>	15
	<i>Projets soumis à l'approbation du Conseil par des Parties pouvant prétendre à un financement</i>	16
B.	Politique opérationnelle et procédures établies à la lumière des directives la Conférence des Parties	16
	<i>Activités habilitantes</i>	16
	<i>Programmes d'opérations</i>	17
	<i>Activités liées à la politique opérationnelle</i>	19
	<i>Procédure accélérée d'approbation des projets de moyenne envergure</i>	20
	<i>Autres activités menées en application des directives</i>	20
	<i>Examen du mécanisme financier</i>	21
IV.	ACTIVITES DE SUIVI ET D'EVALUATION RETROSPECTIVE DU FEM	22
V.	QUESTIONS SUR LESQUELLES DES DIRECTIVES SUPPLEMENTAIRES SONT NECESSAIRES	24
VI.	CONCLUSIONS	25

ANNEXE A : ACTIVITES ENTREPRISES DANS LES SECTEURS D'ACTION PRIORITAIRES
DEFINIS PAR LA CONFERENCE DES PARTIES
(TABLEAU DE CORRESPONDANCE)

ANNEXE B : FINANCEMENT DU FEM DANS LE DOMAINE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

ANNEXE C : PROJETS DU FEM CONTRIBUANT A L'APPLICATION DES AUTRES CONVENTIONS
RELATIVES A LA BIODIVERSITE MENTIONNEES DANS LA DECISION III/21

ANNEXE D : ATELIERS D'INFORMATION SUR LES PROJETS DU FEM ET AUTRES ACTIVITES DE
DIFFUSION

I. INTRODUCTION

1. Conformément au *Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial*, le Conseil fait rapport à la Conférence des Parties sur toutes les activités financées par le FEM en application de la Convention. À cet égard, les paragraphes 3.2 et 3.3 du Mémorandum donnent les précisions suivantes :

« Ce rapport fournit en particulier des renseignements détaillés sur l'activité du Fonds dans le domaine de la diversité biologique, à savoir :

- a) La suite donnée par le Fonds aux instructions de la Conférence des Parties, comme indiqué au paragraphe 2, y compris, le cas échéant, en tenant compte dans sa stratégie et ses programmes opérationnels ;
- b) La conformité des programmes de travail approuvés aux instructions de la Conférence des Parties ;
- c) La synthèse des différents projets en cours d'exécution, une liste des projets approuvés par le Conseil dans le domaine de la diversité biologique et un rapport financier indiquant les ressources financières allouées à ces projets ;
- d) Une liste des propositions de projet que les Parties y ayant droit ont soumises à l'approbation du Conseil, par l'intermédiaire des organismes d'exécution du Fonds, précisant si ces propositions ont été approuvées ou non et, si elles ne l'ont pas été, les raisons pour lesquelles elles ont été rejetées ;
- e) Une étude des activités de projet approuvées par le Fonds et des résultats obtenus, qui en précise les sources de financement et l'état d'avancement ;
- f) Les efforts du Fonds pour trouver des ressources financières additionnelles aux fins de l'application de la Convention. »

2. Le présent rapport, approuvé par le Conseil du FEM, a été établi en vue de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui doit se tenir à Bratislava (Slovaquie) du 4 au 15 mai 1998. Il décrit les activités du FEM dans le domaine de la biodiversité et rend compte de la façon dont le Fonds a appliqué les directives de la Conférence des Parties. Le rapport porte sur la période allant du 1^{er} juillet 1996¹ au 31 décembre 1997.

¹ Fin de la période couverte par le rapport du FEM à la troisième réunion de la Conférence des Parties.

II. PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DU FEM DURANT LA PERIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT

Réunions du Conseil

3. Le Conseil a tenu trois réunions durant la période considérée : du 8 au 10 octobre 1996, du 30 avril au 1^{er} mai 1997 et du 4 au 6 novembre 1997. Il a pris les décisions suivantes qui concernent directement les activités financées par le FEM dans le domaine de la diversité biologique :
- a) Approbation de cinq programmes de travail², les financements du FEM pour les activités relatives à la biodiversité s'élevant au total à 246 millions de dollars ;
 - b) Approbation d'un programme de travail et d'un budget pour les activités de suivi, d'évaluation et de diffusion du FEM ;
 - c) Approbation d'une procédure pour accélérer le traitement et le financement des projets de moyenne envergure ;
 - d) Approbation des principes applicables au financement des recherches ciblées ;
 - e) Approbation de mesures de suivi à un atelier du STAP sur la dégradation des sols dans la mesure où ce sujet se rattache aux domaines d'intervention du FEM ;
 - f) Reconduction de M. Mohamed T. El-Ashry dans ses fonctions de directeur général et président du FEM ;
 - g) Approbation de la structure et de l'organisation de l'Assemblée du FEM qui doit se tenir du 1^{er} au 3 avril 1998 à New Delhi (Inde) ; et
 - h) Demande faite à l'Administrateur de la Caisse du FEM de lancer, début 97, le processus de reconstitution des ressources de la Caisse, en coopération avec le Directeur général et Président du FEM.

Reconstitution des ressources de la Caisse du FEM

4. En mars 1997, une réunion a permis d'examiner le plan de travail pour la reconstitution des ressources de la Caisse du FEM. Les participants se sont félicités du démarrage de cette deuxième reconstitution, faisant observer que la Caisse jouait un rôle majeur en tant que principal mécanisme de financement multilatéral pour la protection de l'environnement à l'échelle planétaire. Ils ont rappelé combien il importait de démarrer cette reconstitution à un moment où les résultats obtenus depuis la Conférence de Rio allaient être examinés dans le cadre de plusieurs réunions, en particulier de la session extraordinaire de l'Assemblée générale au mois de juin. Ils ont insisté sur l'incidence qu'une bonne reconstitution des ressources du FEM aurait sur la coopération internationale dans les quatre

² Outre les programmes de travail approuvés lors de ses trois réunions, le Conseil a approuvé deux autres programmes de travail par correspondance en mars et en août 1997.

domaines d'intervention, notamment pour les actions consacrées à l'évolution du climat et à la diversité biologique à travers la mise en oeuvre efficace des conventions applicables.

5. Les participants avaient décidé que la seconde reconstitution des ressources du FEM devrait être examinée et approuvée à l'occasion de trois réunions qui se tiendraient en mai, en septembre et en novembre 1997. À cette dernière réunion, il a été décidé d'en tenir une quatrième au début du mois de février 1998 pour parvenir à un accord définitif sur cette question. Lors de ces réunions, les participants ont passé en revue des documents préliminaires concernant la programmation des ressources du FEM, les modalités de répartition des charges et différents aspects liés au taux de change. Ils se sont accordés à retenir comme objectif le chiffre de 2,75 milliards de dollars pour la seconde reconstitution des ressources. Ils se sont félicités de l'action menée pour associer de nouveaux bailleurs de fonds à cet effort et ont appelé à la poursuite de cette initiative.

6. Indépendamment de la question de la répartition des charges, les participants ont estimé que deux facteurs conditionnaient directement le succès des négociations sur la reconstitution des ressources. Il s'agit, d'une part, du travail d'évaluation du FEM entrepris en vue de la première Assemblée et, d'autre part, d'un soutien clairement affirmé au rôle du FEM en tant que mécanisme financier des conventions.

III. MISE EN OEUVRE DES DIRECTIVES DES PARTIES A LA CONVENTION

7. À sa troisième réunion, la Conférence des Parties a, par sa décision III/5, approuvé les *Instructions supplémentaires au mécanisme de financement*, qui constituent les directives que le FEM doit appliquer en tant qu'entité faisant office de mécanisme financier pour la mise en oeuvre de la Convention. Elle a précisé que ces directives venaient compléter celles adoptées dans le cadre des décisions I/2 et II/6 prises à sa première et à sa deuxième réunion. Celles adoptées lors de la troisième réunion appellent les Agents d'exécution à resserrer leur coopération en vue d'améliorer les procédures et prestations du FEM. Elles demandent que les activités entreprises privilégient le renforcement des capacités en ce qui concerne la prévention des risques biotechnologiques, la taxinomie, le centre d'échange et les populations autochtones et locales qui sont l'expression de modes de vie traditionnels. Ces directives invitent également le FEM à appuyer les efforts de conservation et d'utilisation durable du patrimoine de biodiversité qui est important sur le plan agricole. La Conférence des Parties a reconfirmé l'importance du soutien aux mesures d'incitation et demandé au FEM de prévoir dans les projets, lorsque ceux-ci s'y prêtent, des volets consacrés à des recherches ciblées et à une meilleure connaissance de la conservation et de l'exploitation durable du patrimoine de biodiversité. À l'instar des gouvernements, des organisations d'intégration économique régionale et des organismes internationaux, régionaux et nationaux compétents, le FEM a été pressé de financer des programmes de renforcement des capacités scientifiques, techniques, commerciales, juridiques et gestionnelles, en vue de promouvoir l'élaboration et l'application de mesures et directives concernant l'accès aux ressources génétiques tant aux niveaux législatif et administratif qu'à celui des politiques publiques. Il a été également demandé au FEM de collaborer avec le Secrétariat de la Convention afin de préparer une proposition sur les moyens d'assurer le partage juste et équitable des avantages liés aux ressources

génétiques. Cette proposition doit être examinée par la Conférence des Parties à sa quatrième réunion.

8. Comme l'indique la décision III/5, les instructions adoptées par la troisième Conférence des Parties viennent compléter celles qui ont été approuvées lors des deux précédentes réunions. Lorsqu'il reçoit des directives au titre de la Convention, le FEM passe en revue ses politiques et son mode de programmation pour s'assurer que ses opérations correspondent bien aux instructions données. De nouvelles directives peuvent conduire le FEM à modifier ses procédures et sa politique opérationnelle et peut déboucher sur la préparation de nouveaux projets.

9. Le temps nécessaire pour que les directives se traduisent par l'approbation d'activités nouvelles sera plus ou moins long selon que les instructions reçues correspondent à des secteurs d'action prioritaires déjà approuvés par la Conférence des Parties — auquel cas, le temps de réaction peut être court — ou qu'elles touchent à un secteur tel qu'un travail de fond est nécessaire pour déterminer la solution opérationnelle la plus efficace. Dans certains cas, le FEM a déjà approuvé des activités qui cadrent avec le nouveau secteur d'action prioritaire, car le projet correspond à un secteur déjà défini. Dans le cas contraire, le Secrétariat et les Agents d'exécution essaient de définir la démarche opérationnelle la plus efficace avant de procéder, en concertation avec les gouvernements bénéficiaires, à l'identification des activités potentielles.

10. La partie A de la présente section décrit les activités qui ont été approuvées pendant la période couverte par le rapport. Ces activités s'inscrivent pour la plupart dans le droit fil des directives données par les Parties lors de leurs deux premières réunions. Quelques projets portent sur des secteurs d'action déclarés prioritaires lors de la troisième réunion. L'annexe A présente une matrice des projets et des financements au titre de la préparation de projets approuvés durant la période considérée. Elle montre également comment les financements accordés correspondent aux secteurs d'action prioritaires approuvés par la Conférence des Parties.

11. La partie B de la présente section décrit la politique opérationnelle et les procédures adoptées par le Conseil, le Secrétariat et les Agents d'exécution en application à des directives supplémentaires données par la Conférence des Parties.

A. Activités au titre des projets de préservation de la biodiversité

12. Au cours de la période couverte par le présent rapport, les financements suivants ont été accordés au titre d'activités menées dans le domaine de la diversité biologique.

Tableau 1 : Financement d'activités dans le domaine de la diversité biologique – juillet 1996 à décembre 1997

Nature des activités	Nombre d'activités	Financement du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)	Financement total durant la période (USD M)
Préparation de projets ³	21	6,19	2,99	9,18
Activités habilitantes	93	17,94		17,94
Projets d'investissement/ d'assistance technique	35	246,51	707,46	953,97
TOTAL	149	270,64	710,45	981,09

13. Il ressort du tableau ci-dessus que le montant total des financements accordés pendant la période considérée a dépassé 981 millions de dollars, dont plus de 270 ont été fournis par le FEM à titre gracieux. les 710 millions restants ont été mobilisés sous forme de cofinancements.

14. Au total, 1,74 milliard de dollars est allé aux activités consacrées à la biodiversité depuis le lancement de la phase pilote du FEM (annexe B). La Caisse du FEM a apporté 718 millions de dollars à titre gracieux et 1,02 milliard de dollars a été mobilisé sous forme de cofinancements. Le *Rapport d'activité trimestriel* du FEM donne la liste de tous les projets financés par le Fonds, fournit un bref descriptif des activités et fait le point sur leur état d'avancement. Des exemplaires de cette publication seront mis à la disposition des participants à la quatrième réunion de la Conférence des Parties.

15. Comme on l'a vu plus haut, l'annexe A montre comment le financement de la préparation des projets et les projets eux-mêmes correspondent aux secteurs d'action prioritaires définis par la Conférence des Parties. Il faut noter que tous les projets financés par le FEM dans le domaine de la diversité biologique reflètent certaines directives données par la Conférence des Parties⁴.

16. Le tableau 5 donne la liste des projets du FEM dans le domaine des eaux internationales qui comportent des volets importants consacrés à la biodiversité. Le tableau 6 donne la liste des projets portant sur plusieurs domaines d'intervention, dont la diversité biologique. Ces derniers projets ont souvent trait à des activités de sensibilisation aux aspects environnementaux.

³ Ne sont pas compris les fonds de préparation initiale des projets (bloc A) qui sont utilisés aux tous premiers stades de l'identification des projets ou des programmes.

⁴ Ainsi tous les projets doivent : être compatibles avec les priorités, les stratégies et les plans d'action nationaux ; contribuer au renforcement des capacités et à l'application de la Convention ; et favoriser la participation des intéressés en vue de s'attaquer à la dimension sociale de la pauvreté.

Activités habilitantes

17. Durant la période objet du rapport, 93⁵ interventions portant sur des activités habilitantes ont été financées. L'une d'entre elles a été approuvée par le Conseil et les autres l'ont été par le DG dans le cadre de la procédure accélérée. Le financement du FEM pour ces activités pendant cette période s'établit à plus de 17 millions de dollars (tableau 2). Tous ces projets ont été mis au point avec la pleine participation des pays bénéficiaires parties à la Convention, et tous ont trait dans une certaine mesure à la préparation des rapports nationaux. En outre, comme l'indique le paragraphe 26, les nouveaux critères opérationnels applicables aux activités habilitantes englobent désormais les actions de renforcement des capacités en vue du développement du centre d'échange, notamment sous la forme d'une assistance financière pour l'achat de matériel et de logiciels, et la prise en charge des coûts d'accès et de formation. Au 31 décembre 1997, les pays suivants avaient reçu une aide du FEM à ce titre : Guinée, Hongrie, Madagascar, Malawi, Mozambique, Niger, Oman, République tchèque et Seychelles. En tenant compte des 87 688 dollars correspondant à cette assistance, les financements du FEM pour les activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique se sont élevés au total à 17 948 512 dollars pendant la période ici considérée.

Tableau 2 : Activités habilitantes – juillet 1996 à décembre 1997

	PAYS	MONTANT (USD)	APPROBATION jour/mois/année
1	Afrique du Sud	25 380	06 08 97
2	Albanie	96 000	05 08 96
3	Algérie	230 500	03 03 97
4	Antigua-et-Barbuda	139 000	25 03 97
5	Argentine	348 890	25 09 96
6	Arménie	174 800	28 04 97
7	Bahamas	150 000	16 09 96
8	Barbade	143 640	27 03 97
9	Belize	184 500	28 01 97
10	Bénin	233 820	29 09 97
11	Bhoutan	116 546	12 09 96
12	Brésil	942 500	07 03 97
13	Burkina Faso	230 977	16 12 96
14	Cameroun	300 000	16 09 96
15	Cap-Vert	208 151	16 12 96
16	Chine	59 400	20 02 97
17	Colombie	253 000	21 05 97
18	Comores	131 760	28 05 97
19	Congo	247 860	06 03 97
20	Corée, RPD	299 250	13 01 97
21	Costa Rica	195 700	21 08 96
22	Côte d'Ivoire	237 600	24 04 97

⁵ Ce chiffre ne comprend pas le projet pilote d'activités habilitantes pour la prévention des risques biotechnologiques, qui figure au tableau 3 en tant que projet d'investissement/d'assistance technique.

	PAYS	MONTANT (USD)	APPROBATION jour/mois/année
23	Croatie	102 000	30 01 97
24	Cuba	206 280	16 12 96
25	Dominique	96 500	25 07 97
26	Égypte	288 000	16 09 96
27	El Salvador	197 900	28 01 97
28	Érythrée	275 000	16 10 96
29	Estonie	166 000	25 10 96
30	Féd. de Russie	59 220	23 05 97
31	Fidji	197 925	25 03 97
32	Gabon	232 200	30 10 97
33	Gambie	243 000	17 10 96
34	Géorgie	120 000	05 08 96
35	Guatemala	214 700	24 01 97
36	Guinée	223 020	21 07 97
37	Guinée éq.	300 000	23 09 96
38	Guinée-Bissau	195 480	28 01 97
39	Guyana	82 600	16 12 97
40	Hongrie	166 320	27 03 97
41	Îles Marshall	230 000	07 03 97
42	Îles Salomon	123 000	08 08 96
43	Inde	25 000	27 10 97
44	Iran	350 000	06 03 97
45	Jordanie	350 000	08 05 97
46	Kazakhstan	132 664	02 10 96
47	Kenya	157 000	16 04 97
48	Kirghizistan	108 000	27 02 97
49	Lesotho	114 480	12 08 96
50	Lettonie	165 315	23 09 97
51	Liban	145 000	27 02 97
52	Lituanie	70 000	05 08 96
53	Madagascar	25 000	22 05 97
54	Malaisie	36 750	03 01 97
55	Malawi	289 000	16 09 96
56	Maldives	150 680	22 01 97
57	Mali	252 180	20 02 97
58	Maroc	191 200	24 04 97
59	Maurice	235 440	08 05 97
60	Mauritanie	233 000	06 03 97
61	Mexique	198 000	30 01 97
62	Mongolie	32 550	30 01 97
63	Mozambique	216 000	17 09 96
64	Niger	229 500	06 03 97

	PAYS	MONTANT (USD)	APPROBATION jour/mois/année
65	Oman	266 000	27 08 97
66	Ouganda	125 000	04 08 97
67	Ouzbékistan	183 000	12 08 96
68	Panama	215 000	08 08 96
69	Pérou	217 900	16 07 97
70	Pologne	205 000	17 09 96
71	République centrafricaine	164 700	16 10 96
72	République slovaque	77 000	08 08 96
73	République tchèque	101 000	15 12 97
74	Rwanda	170 640	28 08 96
75	Saint-Kitts-et-Nevis	104 000	16 07 97
76	Saint-Vincent-et-les Grenadines	117 000	22 05 97
77	Sénégal	205 200	16 12 96
78	Seychelles	186 000	08 08 96
79	Soudan	334 000	08 10 97
80	Suriname	92 000	13 05 97
81	Swaziland	169 560	23 12 96
82	Syrie	194 000	20 02 97
83	Tchad	218 160	23 09 96
84	Trinité-et-Tobago	127 000	30 05 97
85	Tunisie	89 000	08 08 96
86	Ukraine	112 000	05 08 96
87	Uruguay	121 300	12 08 96
88	Vanuatu	207 360	15 01 97
89	Venezuela	273 370	28 01 97
90	Yémen	290 000	19 09 96
91	Zambie	289 440	24 03 97
92	Zimbabwe	299 456	25 11 96
Total		17 860 824	

Projets d'investissement et d'assistance technique

18. Le tableau ci-dessous inclut les projets d'investissement et d'assistance technique qui ont été approuvés selon les procédures du FEM pendant la période couverte par le présent rapport.

Tableau 3 : Projets d'investissement/d'assistance technique – juillet 1996-décembre 1997

PAYS	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD M)	FINANCEMENT TOTAL (USD M)
Projet mondial (Brésil, Chine,	Population, gestion des terres et	6,23	11,09

PAYS	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD M)	FINANCEMENT TOTAL (USD M)
Ghana, Guinée, Kenya, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tanzanie)	changement environnemental		
Projet mondial (Bolivie, Bulgarie, Cameroun, Chine, Cuba, Égypte, Fédération de Russie, Hongrie, Kenya, Malawi, Maurice, Mauritanie, Namibie, Ouganda, Pakistan, Pologne, Tunisie, Zambie)	Projet pilote d'activités habilitantes pour la prévention des risques biotechnologiques (composante 1)	1,98	1,98
Projet régional (Kenya, Ouganda, Tanzanie)	Lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité sur des sites transnationaux d'Afrique de l'Est	12,65	18,42
Projet régional (Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Ouganda, Sierra Leone, Tanzanie, Tunisie)	Partenariats ONG-gouvernements en Afrique pour pérenniser le patrimoine de biodiversité	4,33	11,44
Projet régional (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama)	Lancement d'un programme de renforcement du couloir biologique méso-américain	10,94	23,71
Projet régional (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Zambie, Zimbabwe)	Préservation de la biodiversité en Afrique australe	4,50	9,34
Projet régional (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan)	Préservation de la biodiversité transnationale en Asie centrale	10,49	14,23
Projet régional (Jordanie, Liban, Syrie)	Préservation et utilisation durable de l'agrobiodiversité des terres arides du Croissant fertile	8,12	18,78
Projet régional (Albanie, Égypte, Liban, Maroc, Tunisie)	Protection des zones humides et des écosystèmes côtiers dans le bassin méditerranéen	13,45	104,25

PAYS	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD M)	FINANCEMENT TOTAL (USD M)
Projet régional Amérique latine et Caraïbes (Antigua-et-Barbuda, Argentine, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela)	Approche participative de la gestion de l'environnement : contribution à la Stratégie interaméricaine de participation	0,75	1,56
Projet régional (Cameroun, Congo, RD du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine)	Gestion de l'information environnementale	4,46	16,59
Afrique du Sud	Préservation de la biodiversité de la péninsule du Cap	12,39	93,34
Argentine	Préservation de la biodiversité	10,39	48,54
Argentine	Renforcement et application du plan de gestion de la zone côtière de Patagonie en vue de la préservation de la biodiversité	5,20	5,20
Bhoutan	Gestion intégrée du parc national Jigme Dorji	1,5	2,15
Congo (RD)	Régénération des zones protégées	6,33	19,96
Costa Rica	Mise en valeur du patrimoine de biodiversité	7,28	8,80
Érythrée	Gestion de la préservation de la biodiversité des zones côtières, marines et insulaires	4,99	4,99
Ghana	Gestion des ressources naturelles	8,90	53,6

PAYS	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD M)	FINANCEMENT TOTAL (USD M)
Guyana	Dispositif national de zones protégées	6,33	8,62
Honduras	Préservation de la biodiversité dans des domaines clés	7,30	21,15
Indonésie	Régénération et gestion des récifs coralliens (COREMAP)	12,28	60,80
Jordanie	Renforcement et préservation des zones humides d'Azraq et des espaces naturels de Dana par la RSCN face aux nouvelles pressions	1,95	3,29
Lesotho	Préservation de la biodiversité des zones montagneuses	2,51	7,34
Madagascar	Programme de protection de l'environnement	20,80	155,00
Mauritanie	Plan de sauvetage de la colonie de phoques moines méditerranéens du Cap Blanc	0,15	0,23
Mongolie	Préservation de la biodiversité et promotion de moyens de subsistance viables dans les prairies de Mongolie orientale	5,16	12,03
Ouganda	Gestion des zones protégées et développement durable (PAMSU)	10,29	107,49
Panama	Couloir biologique atlantique	8,59	12,03
Roumanie	Préservation intégrée de la biodiversité et gestion des zones protégées	5,30	7,10
Sri Lanka	Protection et utilisation durable des plantes médicinales	4,92	25,43
Uruguay	Renforcement de la réserve de la biosphère de Bañados del Este	2,50	2,88
Yémen	Préservation et utilisation durable de la biodiversité de l'archipel de Socotra	4,94	12,95
TOTAL		246,51	953,97

Financement de la préparation des propositions de projet dans le domaine de la diversité biologique

19. Pour aider les pays à développer une idée de projet et à préparer la demande qu'ils présenteront, le FEM commence souvent par accorder un financement dans le cadre de son mécanisme de préparation des projets. Le tableau ci-dessous présente les financements octroyés à ce titre dans le domaine de la biodiversité pendant la période objet du présente rapport.

Tableau 4 : Financements au titre de la préparation de projets – juillet 1996-décembre 1997

Pays	Intitulé du projet	Financement du FEM (USD millions)
Projet mondial	Programme de soutien aux activités habilitantes dans le domaine de la biodiversité	0,33
Projet régional (Cameroun, RD du Congo, Guinée équatoriale, République centrafricaine)	Gestion de l'information environnementale	0,45
Projet régional (Éthiopie, Kenya, Ouganda, Tanzanie)	Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans la région des Grands Lacs en Afrique de l'Est	0,34
Projet régional	Biodiversité transnationale	0,35
Projet régional (Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Ouganda, Sierra Leone et Tunisie)	Partenariat ONG-gouvernement pour la préservation de la biodiversité	0,19
Projet régional (Cambodge, Laos, Thaïlande et Viet Nam)	Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans les zones humides du bassin du Mékong	0,35
Projet régional	Préparation d'une analyse diagnostique transfrontière et d'un programme d'action stratégique pour le grand écosystème marin de la mer Jaune	0,35
Projet régional	Programme d'action stratégique pour le Pacifique Sud	0,30
Afrique du Sud	Préservation de la biodiversité de la péninsule du Cap	0,09
Chine	Préservation de la biodiversité et utilisation durable des zones humides	0,34
Inde	Réserve de la biosphère marine du golfe de Mannar	0,19

Pays	Intitulé du projet	Financement du FEM (USD millions)
Malaisie	Protection et utilisation durable des tourbières des forêts marécageuses	0,32
Malawi	Préservation de la biodiversité de la région montagneuse de Mulanje	0,30
Mozambique	Préservation de la biodiversité des zones côtières	0,35
Népal	Préservation de la biodiversité des forêts	0,10
Panama	Préservation de la biodiversité	0,29
Paraguay	Protection d'écosystèmes d'importance mondiale et régionale	0,30
Philippines	Préservation de la biodiversité de l'île de Samar	0,35
Roumanie	Préservation intégrée de la biodiversité et gestion des zones protégées	0,30
Turquie	Préservation intégrée de la biodiversité et gestion des zones protégées	0,35
Ukraine	Préservation de la biodiversité et gestion de l'environnement dans le couloir Nord Azov/mer Noire	0,25
Total		6,19

Projets dans le domaine des eaux internationales avec une composante « biodiversité »

20. À sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a décidé de transmettre au FEM, aux autres bailleurs de fonds et aux organisations internationales compétentes la décision II/10, *Conservation et utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière*, qui énonce les dispositions applicables en la matière⁶. Le FEM a tenu compte de cette décision dans la mise en oeuvre de son programme d'opérations consacré aux écosystèmes côtiers, marins et dulcicoles. Il convient de souligner également que de nombreux projets du FEM dans le domaine des eaux internationales comportent un important volet « biodiversité » qui s'inscrit dans le droit fil de la décision II/10. Ainsi les projets suivants, qui contribuent directement à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine, côtière et dulcicole, ont été approuvés pendant la période couverte par le présent rapport.

⁶ Décision II/10, par. 11.

Tableau 5 : Projets dans le domaine des eaux internationales avec une importante composante « biodiversité » – juillet 1996-décembre 1997

Pays	Intitulé du projet	Financement du FEM (USD M)	Coût total (USD M)
Projet régional (Albanie, Macédoine)	Lac Ohrid : gestion de l'environnement	4,26	5,16
Argentine/Bolivie	Programme d'action stratégique pour le bassin transnational du Bermejo	2,99	5,96
Projet régional (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan)	Gestion de l'eau et de l'environnement dans le bassin de la mer d'Aral	12,00	71,50
Projet régional (Bulgarie, Croatie, Hongrie, Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine)	Réduction de la pollution dans le bassin du Danube	3,90	7,50
Projet régional (Arabie saoudite, Djibouti, Égypte, Jordanie, côte Nord de la Somalie, Soudan, Yémen)	Application du programme d'action stratégique pour la région de la mer Rouge et du golfe d'Aden	19,34	45,26
Total		44,28	139,65

Projets recoupant plusieurs domaines d'intervention et comprenant une composante « biodiversité »

21. Le tableau ci-dessous donne une liste de ces projets.

**TABLEAU 6 : PROJETS RECOUPANT PLUSIEURS DOMAINES D'INTERVENTION – JUILLET 1996-
DECEMBRE 1997**

Pays	Intitulé du projet	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
FINANCEMENT DE LA PREPARATION DE PROJETS			
Projet mondial	Atelier d'information sur les projets du FEM pour aider les pays à préparer des activités ouvrant droit à financement	0,56	0,56
Projet mondial	Atelier sur la dégradation des sols	0,10	0,10
Projet régional	Gestion responsable de l'environnement mondial	0,24	0,24
Projet régional (Argentine, Bolivie, El Salvador, Équateur, Paraguay)	Prise en compte des dimensions écologiques mondiales dans les décisions des pouvoirs publics en Amérique latine	0,21	0,21
<i>Sous-total</i>		1,11	1,11
PROJETS INTERSECTORIELS			
Projet mondial	Petites et moyennes entreprises (reconstitution)	16,50	36,00
<i>Sous-total</i>		32,61	71,00
TOTAL		32,61	72,11

Activités contribuant à l'application d'autres conventions relatives à la biodiversité

22. La décision III/21, *Relations de la Convention avec la Commission du développement durable et les conventions intéressant la diversité biologique, d'autres accords, institutions et processus internationaux pertinents*, invite les Parties à rechercher les moyens de financer, par l'intermédiaire du FEM, des projets intéressants qui satisfont pleinement aux conditions requises et aux directives données par la Conférence. Dans son examen des projets soumis dans le domaine de la biodiversité, le Conseil a encouragé le financement de ceux qui contribuent aussi à l'application des conventions visées à la décision III/21. L'annexe C donne la liste des financements (préparation de projets et projets eux-mêmes) approuvés à ce titre. Ces activités concourent également à une meilleure application de la Convention sur la diversité biologique.

Projets soumis à l'approbation du Conseil par des Parties pouvant prétendre à un financement

23. En vertu du Mémorandum d'accord, le FEM doit présenter une liste des projets que les Parties pouvant prétendre à un financement ont soumis au Conseil par l'intermédiaire des Agents d'exécution, en indiquant l'état d'avancement du processus d'approbation et, pour les projets non approuvés, les raisons pour lesquelles ils ont été rejetés⁷. Tous les projets soumis à l'approbation du Conseil pendant la période comprise entre juillet 1996 et décembre 1997 ont été approuvés.

B. Politique opérationnelle et procédures établies à la lumière des directives de la Conférence des Parties

24. Sur le plan opérationnel, les mesures prises par le FEM pour donner suite aux directives de la Conférence des Parties ont été arrêtées de concert avec les Agents d'exécution et le Secrétariat de la Convention. Lorsque des directives complémentaires sont reçues, elles sont intégrées aux modalités opérationnelles et aux stratégies existantes dans toute la mesure du possible. Ainsi, les critères opérationnels applicables aux activités habilitantes et les programmes d'opérations concernant la biodiversité sont modifiés en conséquence, et certains éléments sont incorporés au programme de politique opérationnelle du FEM. Si nécessaire, des travaux préparatoires sont également entrepris pour définir des stratégies à long terme, comme dans le domaine de l'agrobiodiversité et du partage des avantages liés aux ressources génétiques. Les aspects les plus marquants des activités menées dans ce domaine pendant la période objet du rapport sont décrits ci-dessous.

Activités habilitantes

25. Le Secrétariat et les Agents d'exécution ont défini les critères opérationnels applicables à la préparation des projets d'activités habilitantes qui sont soumis par les pays en développement Parties à la Convention. Ces critères régissent la procédure accélérée de financement utilisée pour l'application de l'article 6 (préparation des rapports nationaux) et pour d'autres activités habilitantes mentionnées dans la décision III/5. À sa réunion d'octobre 1996, le Conseil a appelé le Secrétariat et les Agents d'exécution à tout mettre en oeuvre pour accélérer les activités du FEM dans les pays bénéficiaires, tout en reconnaissant que des mesures avaient déjà été prises pour activer la préparation, l'approbation et l'exécution des activités habilitantes et des projets de moyenne envergure⁸.

26. Ces critères ont aujourd'hui été révisés à la lumière des directives formulées par la Conférence des Parties à sa troisième réunion. Les révisions portent sur le champ des normes applicables aux activités et sur les critères de coût. Les activités présentées ci-après sont désormais couvertes :

- a) renforcement des capacités en vue d'aider les Parties à appliquer les articles 6 et 7 ;

⁷ Mémorandum d'accord par. 3.3.d.

⁸ Compte rendu conjoint des présidents, Réunion du Conseil du FEM, 8-10 octobre 1996, Annexe, Décision sur le point 9 de l'ordre du jour, *Rapports avec les Secrétariats des Conventions*.

- b) identification des problèmes prioritaires en ce qui concerne les éléments de la biodiversité menacés de disparition ;
- c) renforcement des capacités dans le domaine de la prévention des risques biotechnologiques ;
- d) renforcement des capacités pour réaliser des évaluations initiales et exécuter des programmes de suivi, notamment en matière de taxinomie ;
- e) contribution aux efforts de conservation et d'utilisation durable de l'agrobiodiversité ;
- f) soutien à la mise en oeuvre du centre d'échange ;
- g) appui aux mesures d'incitation ;
- h) renforcement des capacités en vue de la mise en oeuvre de mesures sur l'accès aux ressources génétiques ; et
- i) examen de l'appui aux projets de renforcement des capacités destinés aux communautés autochtones et locales qui sont l'expression de modes de vie traditionnels.

27. Un atelier a été organisé conjointement par le FEM et les Secrétariats des Conventions sur les activités habilitantes à l'occasion de la réunion de l'organe subsidiaire du Conseil scientifique et technique en septembre 1997. L'atelier visait essentiellement à faciliter la préparation en temps voulu de l'ensemble des communications nationales initiales à la Conférence des Parties. Des informations ont notamment été présentées sur la façon dont les pays peuvent avoir accès aux ressources du FEM dans le cadre de la procédure accélérée de financement de projets d'activités habilitantes, et recevoir ainsi une aide pour la préparation de leurs rapports nationaux.

Programmes d'opérations

28. Différents programmes d'opérations⁹ ont été complétés pour tenir compte des politiques et priorités adoptées par la Conférence des Parties. Ainsi, les projets entrepris à l'initiative des pays, compatibles avec les priorités nationales et les objectifs nationaux et incorporant les éléments suivants seront favorisés :

- a) pour le renforcement des capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques¹⁰, on préparera des projets ou des composantes de projet au cas

⁹ Dans le domaine de la biodiversité, les activités financées par le FEM s'articulent sur les quatre programmes d'opérations suivants : les écosystèmes arides et semi-arides ; les écosystèmes côtiers, marins et dulcicoles (y compris les zones humides) ; les écosystèmes forestiers et les écosystèmes montagneux.

¹⁰ Décisions adoptées à la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Décision III/5, par. 2 a.

par cas dans le cadre des quatre programmes d'opérations relatifs à la biodiversité¹¹ ;

- b) en ce qui concerne l'évaluation et le suivi, notamment en matière de taxinomie¹², on facilitera les activités visant à mettre au point et réaliser une évaluation préliminaire en vue de la conception, de l'exécution et du suivi de programmes. Un effort spécial sera fait pour identifier des projets adaptés aux petits États insulaires ;
- c) en ce qui concerne l'agrobiodiversité¹³, on encouragera des activités pilotes appliquant des techniques en vue de la préservation de la biodiversité importante pour l'agriculture, comme celles consacrées à des espèces sauvages apparentées des espèces domestiquées ;
- d) outre le soutien au centre d'échange dans le cadre des activités habilitantes¹⁴, les Agents d'exécution s'emploieront, en coopération avec les parties intéressées, à identifier et à appuyer des activités pour des projets pilotes entrepris à l'initiative des pays, dans le cadre des programmes d'opérations ;
- e) s'agissant de l'accès aux ressources génétiques¹⁵, on recherchera les possibilités de mener des activités de renforcement des capacités dans le cadre des quatre programmes d'opérations ;
- f) s'agissant de l'étude du soutien aux activités de renforcement des capacités destinées aux communautés autochtones et locales qui sont l'expression de modes de vie traditionnels¹⁶, on recherchera les moyens d'inclure une composante de ce type dans les projets de préservation de la biodiversité ;
- g) en ce qui concerne les recherches ciblées¹⁷, on s'efforcera de prévoir dans les projets une composante qui permettra d'acquérir une meilleure connaissance des facteurs et des processus influant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, pour autant que cette activité cadre bien avec les objectifs de l'opération et soit compatible avec les priorités fixées par le pays concerné ;
- h) pour ce qui est des activités de sensibilisation et d'information¹⁸, on les intégrera aux projets chaque fois qu'il convient ;
- i) s'agissant de la conservation *in situ* et *ex situ*¹⁹, on encouragera les projets qui reprennent et appliquent les dispositions de l'article 8.

¹¹ À sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a lancé un processus de négociation d'un protocole sur la prévention des risques biotechnologiques, qui devrait être achevé d'ici la fin 98 et qui pourrait se traduire par des directives plus précises à l'intention du FEM. Le renforcement des capacités fera partie des éléments inclus dans le protocole.

¹² Décision III/5, par. 2b.

¹³ Décision III/5, par. 2c.

¹⁴ Décision III/5, par. 2d et décision III/4, par. 2 et 3.

¹⁵ Décision III/5, par. 4.

¹⁶ Décision III/5, par. 5.

¹⁷ Décision III/5, par. 6a.

¹⁸ Décision III/5, par. 6b.

¹⁹ Décision III/9, par. 2a.

Activités liées à la politique opérationnelle

29. À sa troisième réunion, la Conférence des Parties a prié «le Secrétariat de la Convention et le Fonds pour l'environnement mondial de collaborer de manière à préparer, pour que la Conférence des Parties puisse l'examiner à sa quatrième réunion, une proposition sur les moyens d'aborder le partage juste et équitable des avantages découlant des ressources génétiques, y compris l'assistance aux pays en développement qui sont Parties à la Convention »²⁰.

30. À la suite de cette décision, les Secrétariats du FEM et de la Convention ont préparé conjointement un document destiné à la quatrième réunion de la Conférence et intitulé : *Addressing the Fair and Equitable Sharing of the Benefits Arising out of Genetic Resources: Options for Assistance to Developing Country Parties*. Le document présente la notion de répartition des avantages telle qu'elle figure dans la Convention, étudie les définitions et la portée des termes clés utilisés dans le domaine de l'accès aux ressources génétiques, examine quelques mesures importantes pour la mise en pratique de ces notions et propose à la Conférence différentes possibilités pour aider les pays en développement. Pendant la préparation du document, les Secrétariats du FEM et de la Convention ont cherché à recueillir des suggestions et des conseils de la part des différentes parties prenantes en procédant à de larges consultations, notamment dans le cadre d'un atelier conjoint lors de la troisième réunion de l'organe subsidiaire du Conseil scientifique et technique.

31. La Conférence des Parties a également adopté la décision III/11, *Conservation et utilisation durable de la diversité biologique agricole*. La décision crée un programme pluriannuel d'activités visant à promouvoir les effets positifs et atténuer les effets négatifs des pratiques agricoles sur la biodiversité dans les écosystèmes agricoles et là où ceux-ci sont en contact avec d'autres écosystèmes. La décision III/5 demande au FEM de fournir des ressources financières aux pays en développement en vue d'activités et de programmes entrepris à l'initiative de ces pays, compatibles avec leurs priorités et objectifs nationaux, en vue de contribuer, en priorité, à l'action de conservation et d'utilisation durable de l'agrobiodiversité.

32. La préservation de l'agrobiodiversité est couverte par la Stratégie opérationnelle du FEM. Cette stratégie et les quatre programmes d'opérations du FEM dans le domaine de la biodiversité identifient une gamme d'utilisations des ressources, notamment dans le secteur de l'agriculture intensive, de la sylviculture et de l'élevage. Conformément aux directives de la Conférence des Parties, le Secrétariat du FEM prépare actuellement, en concertation avec les Agents d'exécution, le STAP et le Secrétariat de la Convention, une note de politique générale qui vise à définir de façon plus précise le cadre des activités à mener dans le domaine de la conservation et de l'utilisation de l'agrobiodiversité. Des efforts concertés ont été faits pour recueillir différents points de vue sur le cadre proposé. La note devrait être prête en avril 1998.

Procédure accélérée d'approbation des projets de moyenne envergure

²⁰ Décision III/5, par. 7

33. La décision II/6 (par.10) recommande que le FEM «étudie la possibilité de promouvoir la participation du public, sous diverses formes, ainsi que la collaboration entre les divers échelons de l'administration publique et les diverses couches de la société, notamment la possibilité de créer un programme de dons pour les projets d'ampleur moyenne ». Lors de sa réunion d'octobre 1996, le Conseil a approuvé des procédures en vue d'accélérer le traitement et la mise en oeuvre des projets de moyenne envergure — c'est-à-dire de ceux pour lesquels le financement demandé du FEM ne dépasse pas 1 million de dollars. Ces projets devraient permettre une programmation plus souple des ressources du FEM et encourager un éventail plus large d'acteurs à proposer et développer des idées de projet. Un dossier d'information a été préparé et largement diffusé pour faciliter la préparation des propositions. Le Secrétariat du FEM et les Agents d'exécution ont saisi l'occasion des ateliers d'information sur les projets et d'autres manifestations pour faire connaître la procédure applicable aux projets de moyenne envergure.

34. Le but est de mettre en place une procédure simplifiée et accélérée pour encourager les projets de qualité. Les projets de moyenne envergure n'exigent pas, dans la plupart des cas, le même degré de préparation et d'encadrement que les opérations plus importantes. L'expérience acquise jusqu'ici par le FEM montre que ces projets constituent une formule particulièrement intéressante dans le domaine de la biodiversité. À ce jour, par exemple, sur 47 idées de projet soumises à approbation, 22 (soit 47 % du total) ont trait à la biodiversité.

Autres activités menées en application des directives

35. Le préambule de la décision III/5 évoque certains problèmes rencontrés par les pays en développement qui souhaitent obtenir des financements du FEM. Mention est faite en particulier de la Stratégie opérationnelle du FEM, des critères régissant l'application du principe du surcoût, du cycle des projets et des procédures applicables. Différentes améliorations ont continué d'être apportées durant la période couverte par le présent rapport pour répondre aux préoccupations exprimées.

36. *La Stratégie opérationnelle du FEM* : La *Stratégie opérationnelle* et le *Cycle des projets* ont été élaborés pour guider le FEM dans la préparation d'activités entreprises à l'initiative des pays dans les quatre domaines d'intervention, dont la diversité biologique. La stratégie indique expressément que « ... toutes les activités financées par le FEM dans le domaine de la diversité biologique seront strictement conformes aux directives fournies par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique »²¹. Elle dispose que le FEM « gérera ses activités avec suffisamment de souplesse pour pouvoir s'adapter à tous éléments nouveaux, notamment aux nouvelles directives des Conférence des Parties et aux résultats des activités de suivi et d'évaluation »²². Le présent rapport montre comment le cadre établi par la *Stratégie opérationnelle* peut intégrer rapidement de nouvelles directives données par la Conférence des Parties.

37. En vue d'aider les pays à mieux comprendre la *Stratégie opérationnelle* et les procédures à suivre pour avoir accès aux ressources du FEM, un atelier d'information sur les projets a été préparé et organisé à l'intention de représentants de plus de 124 pays. Des

²¹ Stratégie opérationnelle du FEM, page 16 (Directives de la Convention).

²² Stratégie opérationnelle, page 2.

explications ont été données sur le cycle des projets du FEM et la façon d'activer le processus d'approbation. Cet atelier a suscité des réactions très favorables. À ce jour, 38 manifestations de ce type (annexe D) ont eu lieu en Afrique subsaharienne et dans les régions Asie/Pacifique, Amérique latine/Caraïbes, Europe/Asie centrale et Moyen-Orient/Afrique du Nord.

38. *Critères d'application du principe du surcoût* : Le Conseil a reconnu qu'il était nécessaire d'appliquer avec plus de souplesse le principe du surcoût²³. Le FEM continue de s'employer à appliquer ce principe de façon souple, pragmatique et au cas par cas, conformément aux décisions de la Conférence des Parties. Pendant la période objet du rapport, les faits suivants sont à signaler dans le domaine du surcoût :

- a) une procédure simplifiée de calcul du surcoût a été diffusée en mars 1997 ;
- b) à sa réunion de novembre 1997, le Conseil a souligné l'importance du principe du surcoût pour le FEM tout en reconnaissant les difficultés rencontrées dans son application. Il a demandé aux Agents d'exécution de s'assurer de la pleine participation des pays bénéficiaires aux négociations sur le calcul du surcoût dans les projets qu'ils présentent. Le Secrétariat a été prié de poursuivre son travail, en concertation avec les Agents d'exécution et les Secrétariats des Conventions sur les changements climatiques et la biodiversité, en vue de préciser les définitions existantes et de faciliter l'application du principe du surcoût. Il s'agira de préparer des critères opérationnels et divers cas types pour différents projets et activités du FEM. Les résultats de ce travail doivent être soumis au Conseil à sa réunion de novembre 1998.

Examen du mécanisme financier

39. La Conférence des Parties a décidé à sa deuxième réunion que « le Fonds pour l'environnement mondial restructuré continue d'être provisoirement, conformément à l'article 39 de la Convention, la structure institutionnelle chargée de gérer le mécanisme de financement » ; elle a aussi décidé « d'entreprendre le premier examen de l'efficacité du mécanisme de financement à sa quatrième réunion en 1997, et de procéder ensuite à un réexamen tous les trois ans »²⁴. À sa troisième réunion, la Conférence des Parties a fixé les objectifs et les critères de ce premier examen qui doit être effectué à sa quatrième réunion²⁵.

40. Le Conseil a demandé au Secrétariat de collaborer, en tant que de besoin, avec les instances de la Convention lors de cet examen²⁶. Le Secrétariat du FEM et les Agents d'exécution ont coopéré avec le Secrétariat de la Convention afin de contribuer le plus possible à ce travail. Ainsi, le Secrétariat du FEM et les Agents d'exécution ont fourni toutes les informations demandées par le Secrétariat de la Convention sur la biodiversité en vue de

²³ Décision sur le point 8 de l'ordre du jour, Compte rendu conjoint des Présidents, Conseil du FEM, mai 1995.

²⁴ Décision II/6, par. 1 et 2.

²⁵ Décision III/7, par. 1.

²⁶ Compte rendu conjoint des Présidents, Réunion du Conseil du FEM, 8-10 octobre 1996, Annexe, Décision sur le point 9 de l'ordre du jour, *Rapports avec les Secrétariats des Conventions*.

la préparation de cet examen et l'ont aidé lors d'un de ses déplacements en vue de la préparation de son rapport.

IV. ACTIVITES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION RETROSPECTIVE DU FEM

41. À sa réunion d'octobre 1996, le Conseil a approuvé un programme de travail et un budget pour les activités de suivi, d'évaluation et de diffusion du FEM. Le Conseil est pleinement conscient que la Conférence des Parties sera l'une des principales utilisatrices des résultats des travaux de suivi et d'évaluation rétrospective. Le programme de travail couvre tous les stades du cycle des projets : conception des volets « suivi » et « évaluation », rapport de suivi de la performance, évaluation à mi-parcours, rapport d'achèvement et audit de performance, et évaluation de l'impact des projets. Ce programme de travail prévoit en outre une évaluation de l'efficacité de la stratégie opérationnelle, des résultats globaux et de l'impact général du FEM.

Bilan global du fonctionnement

42. Dans ce contexte, un bilan global du fonctionnement du FEM est en train d'être dressé pour évaluer l'application des principes directeurs définis lors de la restructuration de 1994 et voir dans quelle mesure les principaux objectifs alors fixés ont été atteints. Ce bilan sera présenté à l'Assemblée du FEM qui se tiendra en avril 1998, mais il permettra également d'informer toutes les parties prenantes du FEM, et plus particulièrement les Conférences des Parties aux Conventions, le Conseil du FEM, les Agents d'exécution, les organismes d'exécution des projets, les ONG, et le public en général. Il sera l'occasion d'évaluer les approches et stratégies retenues par le FEM pour traduire dans les faits les directives de la Convention et les décisions du Conseil.

43. Dans le domaine de la biodiversité, la mission d'évaluation examinera la contribution du FEM aux processus engagés pour aider les pays à appliquer la Convention, notamment l'assistance qui leur est fournie pour préparer leurs communications nationales et prendre les mesures connexes prévues par ce texte. Cette étude déterminera la part prise par les pays dans l'identification et l'exécution des projets. Elle portera aussi sur le partage de l'information et la coordination entre le Secrétariat de la Convention et le Secrétariat du FEM, et entre les Parties à la Convention et les membres du Conseil. Elle présentera les principaux enseignements tirés à ce jour de l'exécution des projets. Pour réaliser cette étude, la mission s'est rendue dans dix pays, et des informations ont été recueillies par des consultants locaux dans six autres. Ce travail sur le terrain permettra de recenser les problèmes pratiques rencontrés par les pays bénéficiaires à tous les stades des projets et contribuera aux efforts déployés par le Conseil pour améliorer constamment la performance du FEM.

Étude des enseignements tirés des projets du FEM

44. Cette étude a été demandée en avril 1997. Réalisée par le cabinet Resource Futures International d'Ottawa (Canada), elle fait le point des enseignements tirés des projets approuvés pendant la phase pilote afin de cerner les facteurs à l'origine de la réussite des opérations et les causes d'échec. Elle a permis de passer en revue 30 projets, parmi lesquels

cinq ont fait l'objet de visites sur le terrain et six ont été retenus pour une analyse plus approfondie. L'étude a plus particulièrement mis l'accent sur trois aspects considérés hautement prioritaires par les chefs de projet et le personnel concerné : 1) le partenariat et la compréhension mutuelle entre les équipes chargées de l'exécution des projets et les populations ; 2) la parfaite compatibilité des activités entreprises avec les politiques et les priorités nationales ; et 3) la marche à suivre pour associer étroitement le secteur privé aux projets du FEM. Ces trois aspects montrent la place importante que la participation occupe dans les activités du FEM. L'étude servira de base à une série de notes sur les enseignements des projets, dont l'équipe de suivi et d'évaluation du FEM prévoit la parution à partir de 1998.

Examen de l'état d'avancement des projets

45. Dans le cadre du programme de suivi et d'évaluation, les Agents d'exécution et le Secrétariat du FEM procèdent tous les ans à un examen des projets, avec pour double objectif de : 1) faire le point sur l'état d'avancement des activités du FEM, et 2) tirer les enseignements de l'expérience et les diffuser largement au sein de l'appareil du FEM et auprès des parties intéressées. Cet examen est destiné à compléter et à renforcer les modalités internes de gestion du portefeuille appliquées par les Agents d'exécution.

46. En vue de l'examen de 1997, chaque Agent d'exécution a été prié de préparer une analyse financière de son portefeuille de projets du FEM, une synthèse des grandes tendances de ce portefeuille et des enseignements tirés de sa gestion, ainsi qu'un rapport au titre de chaque activité en cours depuis au moins un an au 30 juin 1997, avec une notation pour chacune d'entre elles du point de vue de l'état d'avancement et des perspectives de réalisation des objectifs fixés sur le plan de l'environnement mondial. D'autre part, il a été demandé aux Agents d'exécution de traiter des deux questions intersectorielles suivantes dans leur synthèse et leur rapport pour chaque projet : 1) bilan des initiatives prises pour obtenir la participation active des parties prenantes et s'assurer que les projets sont entrepris à l'initiative des pays et que les bénéficiaires y souscrivent pleinement ; et 2) degré de participation du secteur privé (ONG et organismes à but lucratif) aux projets, et obstacles éventuels à cette participation.

47. L'examen de 1997 récapitule les projets en cours d'exécution dans les quatre domaines d'intervention du FEM. La moitié environ de ces projets ont trait au domaine de la biodiversité. Les domaines dans lesquels des progrès significatifs ont été enregistrés pendant l'exercice 97 sont mis en évidence, de même que les enseignements tirés de l'exécution des projets et les principaux problèmes rencontrés durant cette période. Des exemplaires de cette étude seront mis à la disposition des participants à la quatrième réunion de la Conférence des Parties.

V. QUESTIONS SUR LESQUELLES DES DIRECTIVES SUPPLEMENTAIRES SONT NECESSAIRES

Critères d'attribution des ressources du FEM

48. *L'Instrument pour la restructuration du FEM* dispose que « les subventions du FEM accordées dans le cadre des mécanismes financiers des conventions visées au paragraphe 6 obéissent aux critères d'éligibilité fixés par la Conférence des Parties de chaque convention »²⁷. À sa première réunion, la Conférence des Parties a décidé que « seuls les pays en développement Parties à la Convention peuvent recevoir des fonds à partir du moment où la Convention entre en vigueur en ce qui les concerne »²⁸. Le FEM, qui assure le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, et ses Agents d'exécution ont parfois du mal à dire si certains pays peuvent se prévaloir de ces financements. C'est notamment le cas lorsqu'un pays ne satisfait pas aux conditions à remplir en vertu du paragraphe 9b de l'Instrument²⁹, mais peut être admissible aux termes de la Convention en tant que « pays en développement ». Lorsqu'un pays ne remplit pas les conditions énoncées au paragraphe 9b de l'Instrument, parce qu'il ne peut prétendre à une aide de la Banque mondiale ou du PNUD, le FEM a demandé au Secrétariat de la Convention de se prononcer sur la capacité de ce pays à faire appel au mécanisme de financement en vertu des instructions de la Conférence des Parties, avant de passer au montage du projet.

49. La Conférence des Parties est invitée à examiner cette question et à envisager de fournir de plus amples précisions sur les pays expressément habilités à recevoir des fonds au titre du mécanisme financier.

VI. CONCLUSIONS

50. Le FEM restructuré est aujourd'hui pleinement opérationnel et procède actuellement à la reconstitution des ressources de sa Caisse. Il a montré qu'il satisfait sur le plan institutionnel aux dispositions de l'article 21 de la Convention, et ses relations avec les instances de la Convention ont été officiellement sanctionnées par le Mémoire d'accord approuvé par la Conférence des Parties et le Conseil du FEM. Ainsi qu'il ressort clairement de ses activités, le FEM a pleinement respecté les directives données par la Conférence des Parties sur la politique et la stratégie à suivre, ou les secteurs d'action prioritaires, et les critères d'attribution et d'utilisation des ressources financières pour les pays en développement conformément à la Convention.

²⁷ Paragraphe 9a de l'Instrument pour la restructuration du FEM.

²⁸ Décision I/2 « Ressources financières et mécanisme financier », annexes I, II. Critères définissant les conditions d'attribution des ressources, Rapport à la première réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, PNUE/CBD/1/17, 28 février 1995.

²⁹ Le paragraphe 9 de l'Instrument du FEM dispose que le « FEM finance les activités relevant des domaines d'intervention définis aux paragraphes 2 et 3 du présent Instrument en fonction des critères d'éligibilité suivants :

a) Les subventions du FEM accordées dans le cadre des mécanismes financiers des conventions visées au paragraphe 6 obéissent aux critères d'éligibilité fixés par la Conférence des Parties de chaque convention, comme le stipulent les arrangements ou accords visés au paragraphe 27.

b) Toutes les autres subventions du FEM sont accordées aux pays bénéficiaires qui remplissent les conditions requises et, le cas échéant, au titre d'autres activités allant dans le sens des objectifs du Fonds, conformément au présent paragraphe et à tout critère d'attribution complémentaire déterminé par le Conseil. Un pays a droit à bénéficier des subventions du FEM s'il remplit les conditions requises pour emprunter à la Banque mondiale (BIRD et/ou IDA) ou pour bénéficier de l'assistance technique du PNUD sur la base de son Chiffre indicatif de planification (CIP). Les subventions du FEM aux activités qui se situent dans un domaine d'intervention relevant de l'une des conventions visées au paragraphe 6, mais qui n'entrent pas dans le cadre du mécanisme financier de ladite convention, ne sont accordées qu'aux pays en développement remplissant les conditions requises qui sont parties à la convention considérée » .

51. Compte tenu de l'expérience des opérations et des méthodes d'action qu'il a acquises, en assurant le fonctionnement du mécanisme pendant trois ans, le FEM est aujourd'hui remarquablement bien placé pour aider les pays en développement à entreprendre les activités nécessaires à la réalisation des objectifs de la Convention. Grâce aux projets qu'il a financés, les pays sont maintenant bien mieux à même de s'attaquer aux problèmes liés à la préservation de la diversité biologique. Les Agents d'exécution du FEM — le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale — ont renforcé leurs moyens institutionnels et ont démontré qu'ils aident les pays bénéficiaires à mettre au point et gérer des projets dans ce domaine. Le Conseil confirme que le FEM est prêt à assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention et se réjouit à la perspective de contribuer à travailler avec la Conférence des Parties.

ACTIVITÉS ENTREPRISES DANS LES SECTEURS D'ACTION PRIORITAIRES DÉFINIS
PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Financement de la préparation de projets et projets eux-mêmes*
(juillet 1996 à décembre 1997)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	
a				x		x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x		x	x	x	x	x	x	
b				x		x					x				x										x								
c				x		x					x			x	x		x		x	x		x		x			x	x	x	x	x	x	
d				x		x			x				x	x		x			x		x		x	x	x					x	x	x	
e			x		x		x		x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
f				x		x			x			x	x	x				x	x	x			x	x	x					x	x	x	
g				x	x		x		x		x		x										x		x					x	x	x	
h																																	x
i																																	
j									x	x			x				x					x		x	x								
k			x					x	x				x										x		x								
l				x		x			x				x			x					x			x	x			x	x	x		x	
m				x		x			x			x	x	x	x	x			x	x	x	x			x		x	x	x	x		x	
n		x																															
o																x																	x
p	x				x			x																									
q				x		x										x		x															
r				x				x					x	x	x	x	x	x							x			x	x	x	x	x	
s					x			x		x			x			x	x								x	x	x						x
t					x	x		x	x	x			x	x		x	x							x	x	x		x	x	x	x	x	x

	33	34	35	36!	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62				
a	x	x	x			x			x	x	x	x	x	x			x	x		x	x	x	x	x	x	x			x	x	x			
b	x				x			x																x										
c		x						x						x	x	x	x	x	x						x									
d		x	x			x			x	x	x	x	x	x			x					x	x		x	x								
e	x	x	x			x	x		x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x		x	x	x			x	x	x			
f		x	x			x			x	x	x	x	x	x		x	x					x	x		x			x	x	x	x			
g		x				x			x			x	x	x											x							x		
h						x																												
i																x		x																
j		x	x									x	x									x				x	x	x	x	x	x	x		
k						x	x															x												
l																						x	x											
m		x	x				x		x	x	x	x	x	x				x	x	x	x	x			x								x	
n																																		
o																																		
p																																		
q																																		
r		x				x			x					x	x		x	x	x	x	x	x											x	
s		x	x			x			x	x	x																							x
t	x	x	x			x			x	x	x																							x

* 1-35 Projets consacrés à la préservation de la biodiversité (voir liste ci-jointe pour l'intitulé de ces projets)

36-56 Financement de la préparation de projets (PDF) de préservation de la biodiversité
(voir liste ci-jointe pour l'intitulé de ces projets)

57-62 Projets dans le domaine des eaux internationales avec une importante composante biodiversité
(voir liste ci-jointe pour l'intitulé de ces projets)

! Soutien à des activités habilitantes

Secteurs d'action prioritaires

- a** Identification et suivi
- b** Accès, transfert et coopération sur le plan technologique
- c** Innovations, mesures d'incitation comprises
- d** Protection/utilisation des espèces endémiques
- e** Conservation *in situ*
- f** Aspects menacés de la biodiversité
- g** Espèces migratrices
- h** Espèces exotiques
- i** Conservation *ex situ* en complément des actions *in situ*
- j** Biodiversité côtière et marine

- k** Écosystèmes arides et semi-arides
- l** Écosystèmes montagneux
- m** Utilisation durable
- n** prévention des risques biotechnologiques
- o** Taxinomie
- p** Agrobiodiversité
- q** Patrimoine génétique
- r** Communautés autochtones et locales
- s** Recherches ciblées
- t** Sensibilisation

Liste de référence pour l'Annexe A

Tableau de correspondance

Projets consacrés à la préservation de la biodiversité : n° 1-35

Financements de la préparation de projets de préservation de la biodiversité : n° 36-56

Projets dans le domaine des eaux internationales avec une importante composante « biodiversité » : n° 57-62

Projets d'investissement/d'assistance technique (juillet 1996-décembre 1997)

N°	PAYS	INTITULE DU PROJET
1	Projet mondial (Brésil, Chine, Ghana, Guinée, Kenya, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tanzanie)	Population, gestion des terres et changement environnemental
2	Projet mondial (Bolivie, Bulgarie, Cameroun, Chine, Cuba, Égypte, Fédération de Russie, Hongrie, Kenya, Malawi, Mauritanie, Maurice, Namibie, Ouganda, Pakistan, Pologne, Tunisie, Zambie)	Projet pilote d'activités habilitantes pour la prévention des risques biotechnologiques (composante 1)
3	Projet régional (Kenya, Ouganda, Tanzanie.)	Lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité sur des sites transnationaux d'Afrique de l'Est
4	Projet régional (Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Ouganda, Sierra Leone, Tanzanie, Tunisie)	Partenariats ONG – Gouvernements en Afrique pour pérenniser le patrimoine de biodiversité
5	Projet régional (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama)	Lancement d'un programme de renforcement du couloir biologique méso-américain
6	Projet régional (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Zambie, Zimbabwe)	Préservation de la biodiversité en Afrique australe
7	Projet régional (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan.)	Préservation de la biodiversité transnationale en Asie centrale
8	Projet régional (Jordanie, Liban, Syrie)	Préservation et utilisation durable de l'agrobiodiversité des terres arides du Croissant fertile
9	Projet régional (Albanie, Égypte, Liban, Maroc, Tunisie)	Protection des zones humides et des écosystèmes côtiers dans le bassin méditerranéen
10	Projet régional Amérique latine et Caraïbes (Antigua-et-Barbuda, Argentine, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela)	Approche participative de la gestion de l'environnement : contribution à la Stratégie interaméricaine de participation
11	Projet régional (Cameroun, Congo, RD du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine)	Gestion de l'information environnementale
12	Afrique du Sud	Préservation de la biodiversité de la péninsule du Cap
13	Argentine	Préservation de la biodiversité

N°	PAYS	INTITULE DU PROJET
14	Argentine	Renforcement et application du plan de gestion de la zone côtière de Patagonie en vue de la préservation de la biodiversité
15	Bhoutan	Gestion intégrée du parc national Jigme Dorji
16	Congo (RD)	Régénération des zones protégées
17	Costa Rica	Mise en valeur du patrimoine de biodiversité
18	Érythrée	Gestion de la préservation de la biodiversité des zones côtières, marines et insulaires
19	Ghana	Gestion des ressources naturelles
20	Guyana	Dispositif national de zones protégées
21	Honduras	Préservation de la biodiversité dans des domaines prioritaires clés
22	Indonésie	Régénération et gestion des récifs coralliens (COREMAP)
23	Jordanie	Renforcement et préservation des zones humides d'Azraq et des espaces naturels de Dana par la RSCN face aux nouvelles pressions
24	Lesotho	Préservation de la biodiversité des zones montagneuses
25	Madagascar	Programme de protection de l'environnement
26	Mauritanie	Plan de sauvetage de la colonie de phoques moines méditerranéens du Cap Blanc
27	Mongolie	Préservation de la biodiversité et promotion de moyens de subsistance viables dans les prairies de Mongolie orientale
28	Nicaragua	Couloir atlantique pour la préservation de la biodiversité
29	Ouganda	Gestion des zones protégées et développement durable (PAMSU)
30	Panama	Couloir biologique atlantique
31	Pakistan	Gestion des zones protégées
32	Roumanie	Préservation intégrée de la biodiversité et gestion des zones protégées

N°	PAYS	INTITULE DU PROJET
33	Sri Lanka	Protection et utilisation durable des plantes médicinales
34	Uruguay	Renforcement de la réserve de la biosphère de Bañados del Este
35	Yémen	Préservation et utilisation durable de la biodiversité de l'archipel de Socotra
Financements au titre de la préparation de projets (juillet 1996 — décembre 1997)		

	PAYS	INTITULE DU PROJET
36	Projet mondial	Programme de soutien aux activités habilitantes dans le domaine de la biodiversité
37	Projet régional (Cameroun, RD du Congo, Guinée équatoriale, République centrafricaine)	Gestion de l'information environnementale
38	Projet régional (Éthiopie, Kenya, Ouganda, Tanzanie)	Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans la région des Grands Lacs en Afrique de l'Est
39	Projet régional	Biodiversité transnationale
40	Projet régional (Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Ouganda, Sierra Leone et Tunisie)	Partenariat ONG-gouvernement pour la préservation de la biodiversité
41	Projet régional (Cambodge, Laos, Thaïlande et Viet Nam)	Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans les zones humides du bassin du Mékong
42	Projet régional	Préparation d'une analyse diagnostique transfrontière et d'un programme d'action stratégique pour le grand écosystème marin de la mer Jaune
43	Projet régional	Programme d'action stratégique pour le Pacifique Sud
44	Afrique du Sud	Préservation de la biodiversité de la péninsule du Cap
45	Chine	Préservation de la biodiversité et utilisation durable des zones humides
46	Inde	Réserve de la biosphère marine du golfe de Mannar
47	Malaisie	Protection et utilisation durable des tourbières des forêts marécageuses
48	Malawi	Préservation de la biodiversité de la région montagneuse de Mulanje
49	Mozambique	Préservation de la biodiversité des zones côtières
50	Népal	Préservation de la biodiversité des forêts
51	Panama	Préservation de la biodiversité

	PAYS	INTITULE DU PROJET
52	Paraguay	Protection d'écosystèmes d'importance mondiale et régionale
53	Philippines	Préservation de la biodiversité de l'île de Samar
54	Roumanie	Préservation intégrée de la biodiversité et gestion des zones protégées
55	Turquie	Préservation intégrée de la biodiversité et gestion des zones protégées
56	Ukraine	Préservation de la biodiversité et gestion de l'environnement dans le couloir Nord Azov/mer Noire

Projets dans le domaine des eaux internationales avec une importante composante « biodiversité »

	PAYS	INTITULE DU PROJET
57	Projet régional (Albanie, Macédoine)	Lac Ohrid : gestion de l'environnement
58	Argentine, Bolivie	Programme d'action stratégique pour le bassin transnational du Bermejo
59	Projet régional (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan)	Gestion de l'eau et de l'environnement dans le bassin de la mer d'Aral
60	Projet régional (Bulgarie, Croatie, Hongrie, Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine)	Réduction de la pollution dans le bassin du Danube
61	Projet régional (Arabie saoudite, Djibouti, Égypte, Jordanie, , côte Nord de la Somalie, Soudan, Yémen)	Application du programme d'action stratégique pour la région de la mer Rouge et du golfe d'Aden
62	Régional (Bulgarie, Géorgie, Roumanie, Russie, Turquie, Ukraine)	Application du plan d'action stratégique pour la mer Noire

Financements du FEM dans le domaine de la diversité biologique (au 31 décembre 1997)										
I. Financements pour la préparation de projets										
N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agent d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
1	pdf	Mondial : Brésil, Samoa, Tanzanie, Viet Nam		Constitution d'un réseau mondial représentatif des zones marines protégées	Banque mondiale	28/6/96	USD 0,35	USD 0,16	USD 0,51	Le PDF finance une activité visant à définir et mettre en place un réseau mondial représentatif des zones marines protégées.
2	pdf	Mondial		Appui à l'application de l'article 8j de la Convention sur la diversité biologique en vue de la préservation et du maintien des connaissances, des innovations et des pratiques des communautés autochtones et locales	PNUD	22/4/97	USD 0,35		USD 0,35	
3	pdf	Régional	RAF/96/G41	Partenariats ONG-gouvernements en Afrique pour pérenniser le patrimoine de biodiversité	PNUD	14/8/96	USD 0,19	USD 0,14	USD 0,33	Le PDF a pour but de préparer un projet d'expansion d'un programme existant qui vise à promouvoir la préservation durable de sites abritant une biodiversité importante en Afrique, en établissant des partenariats entre les ONG africaines et les gouvernements.
4	pdf	Régional : Albanie, Égypte, Liban, Maroc, Tunisie	RAB/95/G44	Protection des zones humides et des écosystèmes côtiers dans le bassin méditerranéen	PNUD	1/12/95	USD 0,16	USD 0,07	USD 0,23	Ce projet et le projet suivant en grandeur réelle visent à tirer parti des capacités et des activités mises en place dans le cadre d'interventions en cours (Programme METAP, UE, Programme d'investissement de la Banque mondiale).
5	pdf	Mondial	PHL/97/G41	Préservation de la biodiversité de l'île de Samar	PNUD	19/10/97	USD 0,35		USD 0,35	
6	pdf	Mondial	42573	Préservation de la biodiversité transnationale en Asie centrale	Banque mondiale	6/9/96	USD 0,35	USD 0,23	USD 0,58	
7	pdf	Mondial		Pays en développement Parties à la Convention sur la diversité biologique	PNUE	25/4/96	USD 0,35		USD 0,35	

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
8	pdf	Régional		Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans les zones humides du bassin du Mékong	PNUD	11/9/97	USD 0,35		USD 0,35	
9	pdf	Régional (Afrique centrale)		Gabon : Gestion de l'information environnementale	Banque mondiale	6/9/96	USD 0,35	USD 0,74	USD 1,09	Le PDF finance la préparation et la diffusion de documents d'information sur le projet à des fins de sensibilisation et de participation du public, le raccordement des pays participant à l'Internet et la constitution de bases de données.
10	pdf	Régional		Gestion des espèces végétales indigènes en vue de leur régénération	PNUE/ PNUD	9/6/97	USD 0,33		USD 0,33	
11	pdf	Régional : Éthiopie, Kenya, Ouganda et Tanzanie		Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans la région des Grands Lacs en Afrique de l'Est	PNUE/ PNUD	3/5/97	USD 0,29		USD 0,34	
12	pdf	Projet régional : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie et Tunisie	RAB/95/ G43	Matériel génétique pour les terres arides	PNUD	1/9/95	USD 0,06		USD 0,06	

*). Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**). En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
13	pdf	Projet régional : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Grenadines, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Pacte Andin, Panama, République dominicaine	RLA/96/G41	Prise en compte des dimensions écologiques mondiales dans l'élaboration des politiques publiques en Amérique latine : cadre multisectoriel et interactif	PNUD	6/8/96	USD 0,21	USD 0,14	USD 0,35	
14	pdf	Argentine	39787	Préservation de la biodiversité	Banque mondiale	27/2/96	USD 0,29	USD 0,65	USD 0,94	
15	pdf	Argentine et Paraguay		Plan d'action stratégique pour le Rio de la Plata	PNUD	9/1/97	USD 0,33	USD 0,04	USD 0,37	
16	pdf	Projet régional : Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Panama	RLA/95/G41	Dispositif régional méso-américain de périmètres protégés, de zones tampons et de couloirs biologiques	PNUD	1/9/95	USD 0,35		USD 0,35	
17	pdf	Brésil	BRA/95/G41	Étude de faisabilité de Juruena sur l'exploitation non industrielle des produits forestiers non ligneux	PNUD		USD 0,28		USD 0,28	
18	pdf	Projet mondial : Cameroun, République démocratique du Congo, Équateur, Inde, Malaisie, Philippines, Sri Lanka	3	Dynamique de la forêt tropicale : gestion durable des ressources de la forêt tropicale	Banque mondiale		USD 0,12		USD 0,12	
19	pdf	Chine	RAS/96/G42	Préservation et utilisation durable de la biodiversité des zones humides en Chine	PNUD	9/1/97	USD 0,34	USD 0,28	USD 0,61	
20	pdf	Costa Rica	39876	Mise en valeur du patrimoine de biodiversité	Banque mondiale	29/6/95	USD 0,28	USD 0,52	USD 0,80	
21	pdf	Côte d'Ivoire	37583	Gestion nationale des zones protégées	Banque mondiale	15/3/95	USD 0,32	USD 0,55	USD 0,83	

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**) En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
22	pdf	Guyana	37003	Dispositif national de zones protégées	Banque mondiale	9/5/95	USD 0,33	USD 0,19	USD 0,52	
23	pdf	Honduras	44343	Préservation de la biodiversité dans des domaines clés	PNUD/ Banque mondiale	27/2/96	USD 0,30	USD 0,25	USD 0,55	
24	pdf	Inde	IND/95/ G41	Gestion des écosystèmes de récifs coralliens des îles Andaman et Nicobar	PNUD	1/5/95	USD 0,35		USD 0,35	
25	pdf	Inde	IND/96/ G42	Établissement de la réserve de la biosphère marine du golfe de Mannar	PNUD	6/9/96	USD 0,19		USD 0,19	
26	pdf	Indonésie	40062	Régénération et gestion des récifs coralliens	Banque mondiale	14/9/95	USD 0,28	USD 0,52	USD 0,80	
27	pdf	Projet régional : Indonésie, Malaisie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Thaïlande		Soutien des actions de proximité pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans divers écosystèmes terrestres et marins	PNUD	6/9/96	USD 0,34		USD 0,34	
28	pdf	Projet régional : Jordanie, Liban	RAB/95/ G42	Conservation, gestion et utilisation viable des ressources biologiques des terres arides dans les agro-écosystèmes prioritaires	PNUD	1/5/95	USD 0,05		USD 0,37	
29	pdf	Projet régional : Kenya, Ouganda, Tanzanie	KEN/96/ G41 URT/96/ G41 UGA/96/ G41	Nouvelles stratégies de lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité sur des sites transnationaux d'Afrique de l'Est	PNUD	9/6/96	USD 0,24		USD 0,24	
30	pdf	Malawi	35917	Préservation de la biodiversité de la région montagneuse de Mulanje	Banque mondiale	10/1/97	USD 0,30	USD 0,55	USD 0,85	
31	pdf	Malaisie	MAL/96/ G41	Protection et utilisation durable des tourbières des forêts marécageuses	PNUD	10/1/97	USD 0,32	USD 0,05	USD 0,37	
32	pdf	Mozambique	35919	Préservation et gestion de la biodiversité marine et côtière	Banque mondiale	10/1/97	USD 0,35	USD 0,31	USD 0,66	

*). Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**). En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
33	pdf	Népal	43752	Gestion des ressources terrestres	Banque mondiale	6/9/96	USD 0,10	USD 0,15	USD 0,25	
34	pdf	Nicaragua	41790	Couloir atlantique pour la préservation de la biodiversité	Banque mondiale	14/12/95	USD 0,33	USD 0,50	USD 0,83	
35	pdf	Pakistan	35823	Stratégie pour la préservation de la biodiversité et gestion des zones protégées	Banque mondiale	9/5/95	USD 0,34	USD 0,48	USD 0,82	
36	pdf	Paraguay	PAR/96/G41	Protection d'écosystèmes d'importance mondiale et régionale	PNUD	1/7/96	USD 0,31	USD 0,03	USD 0,34	
37	pdf	Panama	45937	Préservation de la biodiversité	Banque mondiale	5/2/97	USD 0,29	USD 0,34	USD 0,63	Il s'agit de s'attaquer aux causes profondes du problème en adoptant des réformes pour la préservation de la biodiversité.
38	pdf	Pérou	PER/95/G41	Conservation <i>in-situ</i> des cultivars locaux et des espèces sauvages apparentées	PNUD	1/9/95	USD 0,17		USD 0,17	
39	pdf	Roumanie	44176	Préservation intégrée de la biodiversité et gestion des zones protégées	Banque mondiale	19/11/96	USD 0,30	USD 0,20	USD 0,50	
40	pdf	Afrique du Sud	8326	Préservation de la biodiversité de la péninsule du Cap	Banque mondiale	25/3/97	USD 0,09	USD 0,15	USD 0,24	
41	pdf	Sri Lanka	35828	Protection et utilisation durable des plantes médicinales	Banque mondiale	15/3/95	USD 0,35	USD 0,11	USD 0,46	
42	pdf	Turquie		Préservation intégré de la biodiversité et gestion des zones protégées	Banque mondiale	6/5/97	USD 0,35	USD 0,10	USD 0,45	
43		Ouganda	35311	Gestion des zones protégées et développement durable	Banque mondiale	23/10/95	USD 0,29	USD 0,40	USD 0,69	
44		Ukraine		Préservation de la biodiversité et gestion de l'environnement dans le couloir nord Azov mer Noire	Banque mondiale	6/5/97	USD 0,25	USD 0,13	USD 0,38	
Sous-total							USD 12,18		USD 20,47	
		II. Activités habilitantes								

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**) En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
45	AH	Mondial		Programme de soutien aux activités habitantes dans le domaine de la biodiversité	PNUD	8/7/97	USD 0,33		USD 0,33	Il s'agira d'évaluer les problèmes liés aux activités habitantes en cours dans les différents pays.
46	AH	Mondial		Programme de formation à la préservation de la biodiversité	PNUD		USD 0,10		USD 0,10	Activités habitantes
47	AH	Régional		Formation des formateurs : activités habitantes dans le domaine de la biodiversité en Afrique de l'Est	PNUD		USD 0,19		USD 0,19	Activités habitantes
48	AH	Régional		Appauvrissement de la biodiversité de l'Afrique de l'Est	PNUD		USD 0,35		USD 0,35	Activités habitantes
49	AH	Albanie	TBD003	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	Banque mondiale	30/7/96	USD 0,10		USD 0,10	L'objectif est de préparer les stratégies et les mesures nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et d'élaborer un plan d'exécution. Le principal produit de ce projet sera un programme d'action stratégique pour la préservation de la biodiversité.
50	AH	Algérie		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	3/3/97	USD 0,23		USD 0,23	Activités habitantes
51	AH	Antigua-et-Barbuda	TBD026	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	25/3/97	USD 0,14		USD 0,14	Activités habitantes
52	AH	Argentine	ARG/96/G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	25/9/96	USD 0,35		USD 0,35	Activités habitantes
53	AH	Arménie	TBD013	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	28/4/97	USD 0,17		USD 0,17	Activités habitantes
54	AH	Bahamas	GF/1200 96-40	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	16/9/96	USD 0,15		USD 0,15	L'objectif est de rendre le pays mieux à même de préparer et de gérer des programmes sectoriels et intersectoriels pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique par des méthodes économiquement efficaces.
55	AH	Barbade	GF/1200 96-54	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	27/3/97	USD 0,14		USD 0,14	L'objectif est de rendre le pays mieux à même de préparer et de gérer des programmes sectoriels et intersectoriels pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique par des méthodes économiquement efficaces.

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habitantes, date d'approbation par le DG.

**) En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
56	AH	Belize	BZE/97/G31	Formulation de la stratégie nationale et du plan d'action pour la biodiversité en vue de leur mise en oeuvre	PNUD	28/1/97	USD 0,18		USD 0,18	Activités habilitantes
57	AH	Bénin		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	29/9/97	USD 0,23		USD 0,23	Activités habilitantes
58	AH	Brésil		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	30/1/97	USD 0,94		USD 0,94	Activités habilitantes
59	AH	Bhoutan	BHU/96/G32	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	12/9/96	USD 0,12		USD 0,12	Activités habilitantes
60	AH	Burkina Faso	BKF/96/G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	16/12/96	USD 0,23		USD 0,23	Activités habilitantes
61	AH	Cameroun	GF/1200/96-41	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	16/9/96	USD 0,30		USD 0,30	Activités habilitantes
62	AH	Cap-vert	CVI/96/G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	16/12/96	USD 0,21		USD 0,21	Activités habilitantes
63	AH	République centrafricaine	CAF/96/G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	16/10/96	USD 0,16		USD 0,16	Activités habilitantes
64	AH	Tchad	CHD/96/G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	23/9/96	USD 0,22		USD 0,22	Activités habilitantes
65	AH	Chine	GF/1200/96-52	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	20/2/97	USD 0,06		USD 0,06	L'objectif est de rendre le pays mieux à même de préparer et de gérer des programmes sectoriels et intersectoriels pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique par des méthodes économiquement efficaces.

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**) En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
66	AH	Colombie	GF/1200/96-	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	27/5/97	USD 0,29	USD 0,06	USD 0,35	L'objectif est de rendre le pays mieux à même de préparer et de gérer des programmes sectoriels et intersectoriels pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique par des méthodes économiquement efficaces.
67	AH	Comores	TBD012	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	28/5/97	USD 0,13		USD 0,13	Activités habilitantes
68	AH	Congo, RD du	TBD025	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	6/3/97	USD 0,25		USD 0,25	Activités habilitantes
69	AH	Congo, RD du	ZAI/96/G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	23/9/96	USD 0,33		USD 0,33	Activités habilitantes
70	AH	Costa Rica	COS/96/G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	21/8/96	USD 0,20		USD 0,20	Activités habilitantes
71	AH	Côte d'Ivoire	GF/1200/96-	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	27/4/97	USD 0,24		USD 0,24	L'objectif est de rendre le pays mieux à même de préparer et de gérer des programmes sectoriels et intersectoriels pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique par des méthodes économiquement efficaces.
72	AH	Croatie	42014	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	Banque mondiale	30/1/97	USD 0,10		USD 0,10	L'objectif est de préparer les stratégies et les mesures nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et d'élaborer un plan d'exécution. Le principal produit de ce projet sera un programme d'action stratégique pour la préservation de la biodiversité.
73	AH	Cuba	GF/1200/96-	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	15/12/96	USD 0,29		USD 0,29	L'objectif est de rendre le pays mieux à même de préparer et de gérer des programmes sectoriels et intersectoriels pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique par des méthodes économiquement efficaces.

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**) En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
74	AH	République tchèque		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB.	Banque mondiale	15/12/97	USD 0,10		USD 0,10	
75	AH	Djibouti	DJI/95/G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	1/2/95	USD 0,56	USD 0,82	USD 1,38	Projet approuvé avant la directive sur les activités habilitantes. Il s'agira de mettre en place une cellule nationale chargée d'élaborer un plan d'action dans le domaine de la biodiversité qui sera intégré au plan national.
76	AH	Dominique		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	28/11/97	USD 0,10		USD 0,10	Activités habilitantes
77	AH	Égypte	GF/1200 96-42	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	16/9/96	USD 0,29		USD 0,29	L'objectif est de rendre le pays mieux à même de préparer et de gérer des programmes sectoriels et intersectoriels pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique par des méthodes économiquement efficaces.
78	AH	El Salvador	ELS/97/G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	28/1/97	USD 0,20		USD 0,20	Activités habilitantes
79	AH	Guinée équatoriale	EQG/96/G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	23/9/96	USD 0,30		USD 0,30	Activités habilitantes
80	AH	Érythrée	41943	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	Banque mondiale	24/10/96	USD 0,28		USD 0,28	L'objectif est de préparer les stratégies et les mesures nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et d'élaborer un plan d'exécution. Le principal produit de ce projet sera un programme d'action stratégique pour la préservation de la biodiversité.
81	AH	Estonie	GF/1200/96-51	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	25/10/97	USD 0,17		USD 0,17	L'objectif est de rendre le pays mieux à même de préparer et de gérer des programmes sectoriels et intersectoriels pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique par des méthodes économiquement efficaces.

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**) En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
82	AH	Fidji	TBD024	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	24/3/97	USD 0,20		USD 0,20	Activités habilitantes
83	AH	Gabon		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	10/11/97	USD 0,23		USD 0,23	Activités habilitantes
84	AH	Gambie	GF/1200 96-43	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	17/10/96	USD 0,24		USD 0,24	L'objectif est de rendre le pays mieux à même de préparer et de gérer des programmes sectoriels et intersectoriels pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique par des méthodes économiquement efficaces.
85	AH	Géorgie	45977	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	Banque mondiale	5/8/96	USD 0,12		USD 0,12	L'objectif est de préparer les stratégies et les mesures nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et d'élaborer un plan d'exécution. Le principal produit de ce projet sera un programme d'action stratégique pour la préservation de la biodiversité.
86	AH	Guatemala	GUA/97/ G31	Préparation d'un plan d'action et d'une stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité	PNUD	30/1/97	USD 0,21		USD 0,21	Il s'agira de protéger un large éventail d'écosystèmes menacés qui abritent une biodiversité d'importance mondiale en lançant un programme intégré de conservation et d'utilisation durable des ressources dans la région de Sarstun-Motagua.
87	AH	Guinée		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	21/7/97	USD 0,22		USD 0,22	Activités habilitantes
88	AH	Guinée-Bissau	GBS/97/ G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	28/1/97	USD 0,20		USD 0,20	Activités habilitantes
89	AH	Honduras		Préservation de la biodiversité	PNUD	27/3/97	USD 0,30		USD 0,56	Activités habilitantes
90	AH	Hongrie	GF/1200 96-56	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	27/3/97	USD 0,17		USD 0,17	L'objectif est de rendre le pays mieux à même de préparer et de gérer des programmes sectoriels et intersectoriels pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique par des méthodes économiquement efficaces.

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**) En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
91	AH	Hongrie		Centre d'échange	PNUE	28/11/97	USD 0,01		USD 0,01	Activités habilitantes
92	AH	Inde	IND/97/G32	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	27/10/97	USD 0,03		USD 0,03	Activités habilitantes
93	AH	Iran, République islamique d'	TBD067	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	3/6/97	USD 0,35		USD 0,35	Activités habilitantes
94	AH	Jordanie		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	8/5/97	USD 0,35		USD 0,35	Activités habilitantes
95	AH	Kazakhstan	KAZ/96/G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	2/10/96	USD 0,13		USD 0,13	Activités habilitantes
96	AH	Kenya	TBD016	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	Banque mondiale/ PNUE	29/4/97	USD 0,15		USD 0,15	L'objectif est de préparer les stratégies et les mesures nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et d'élaborer un plan d'exécution. Le principal produit de ce projet sera un programme d'action stratégique pour la préservation de la biodiversité.
97	AH	Corée, République populaire démocratique de	DRK/97/G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	13/1/97	USD 0,30		USD 0,30	Activités habilitantes
98	AH	Kirghizistan		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	Banque mondiale	27/2/97	USD 0,11		USD 0,11	L'objectif est de préparer les stratégies et les mesures nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et d'élaborer un plan d'exécution. Le principal produit de ce projet sera un programme d'action stratégique pour la préservation de la biodiversité.
99	AH	Lettonie		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	23/9/97	USD 0,17		USD 0,17	Activités habilitantes
100	AH	Liban		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	27/2/97	USD 0,15		USD 0,15	Activités habilitantes

*). Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**). En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
101	AH	Lesotho	LES/96 G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	12/8/96	USD 0,11		USD 0,11	Activités habilitantes
102	AH	Lituanie		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	Banque mondiale	30/7/96	USD 0,07		USD 0,07	L'objectif est de préparer les stratégies et les mesures nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et d'élaborer un plan d'exécution. Le principal produit de ce projet sera un programme d'action stratégique pour la préservation de la biodiversité.
103	AH	Madagascar		Centre d'échanges	PNUE	28/11/97	USD 0,01		USD 0,01	Activités habilitantes
104	AH	Madagascar	TBD014	Première communication nationale au titre de la CDB.	PNUE	22/5/97	USD 0,03		USD 0,03	Activités habilitantes
105	AH	Malawi	GF/1200 96-45	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	16/9/97	USD 0,29		USD 0,29	L'objectif est de rendre le pays mieux à même de préparer et de gérer des programmes sectoriels et intersectoriels pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique par des méthodes économiquement efficaces.
106	AH	Malawi		Centre d'échange	PNUE	28/11/97	USD 0,01		USD 0,01	Activités habilitantes
107	AH	Malaisie	MAL/97 G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	3/1/797	USD 0,04		USD 0,04	Activités habilitantes
108	AH	Mali		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	20/2/97	USD 0,25		USD 0,25	Activités habilitantes
109	AH	Îles Marshall		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	7/3/97	USD 0,23		USD 0,23	Activités habilitantes
110	AH	Mauritanie	GF/1200/ 96-55	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	6/3/97	USD 0,23		USD 0,23	L'objectif est de rendre le pays mieux à même de préparer et de gérer des programmes sectoriels et intersectoriels pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique par des méthodes économiquement efficaces.

*). Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**). En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
111	AH	Mauritanie	GF/1200 96-	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	8/5/97	USD 0,24		USD0,24	L'objectif est de rendre le pays mieux à même de préparer et de gérer des programmes sectoriels et intersectoriels pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique par des méthodes économiquement efficaces.
112	AH	Mexique	TBD020	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	30/1/97	USD 0,20		USD 0,20	Activités habilitantes
113	AH	Mongolie		Première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	30/1/97	USD 0,03		USD 0,03	Activités habilitantes
114	AH	Maroc	GF/1200 96-	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	24/4/97	USD 0,19		USD 0,19	L'objectif est de rendre le pays mieux à même de préparer et de gérer des programmes sectoriels et intersectoriels pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique par des méthodes économiquement efficaces.
115	AH	Mozambique	GF/1200 96-46	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	17/9/96	USD 0,22		USD 0,22	L'objectif est de rendre le pays mieux à même de préparer et de gérer des programmes sectoriels et intersectoriels pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique par des méthodes économiquement efficaces.
116	AH	Mozambique		Centre d'échange	PNUE	28/11/97	USD 0,01		USD 0,01	Activités habilitantes
117	AH	Niger	TBD022	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	6/3/97	USD 0,23		USD 0,23	Activités habilitantes
118	AH	Niger		Centre d'échange	PNUD	28/11/97	USD 0,01		USD 0,01	Activités habilitantes

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**) En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
119	AH	Oman		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	24/9/97	USD 0,27		USD 0,27	Activités habilitantes
120	AH	Panama	GF/1200 96-48	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	8/8/96	USD 0,22		USD0,22	L'objectif est de rendre le pays mieux à même de préparer et de gérer des programmes sectoriels et intersectoriels pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique par des méthodes économiquement efficaces.
121	AH	Pérou	TBD017	Stratégie et plan d'action pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	PNUD	25/7/97	USD 0,29		USD 0,29	Activités habilitantes
122	AH	Pologne	GF/1200 96-44	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	17/9/96	USD 0,21		USD 0,21	L'objectif est de rendre le pays mieux à même de préparer et de gérer des programmes sectoriels et intersectoriels pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique par des méthodes économiquement efficaces.
123	AH	Fédération de Russie	TBD015	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	23/5/97	USD 0,06		USD 0,06	Activités habilitantes
124	AH	Rwanda	RWA/96/G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	28/8/96	USD 0,17		USD 0,17	Activités habilitantes
125	AH	Saint-Vincent-et-les Grenadines		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	16/5/97	USD 0,12		USD 0,12	Activités habilitantes
126	AH	Sénégal	SEN/96/31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	16/12/96	USD 0,21		USD 0,21	Activités habilitantes
127	AH	Seychelles	GF/1200 96-47	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	8/8/96	USD 0,19		USD 0,19	L'objectif est de rendre le pays mieux à même de préparer et de gérer des programmes sectoriels et intersectoriels pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique par des méthodes économiquement efficaces.
128	AH	Seychelles		Centre d'échange	PNUE	28/11/97	USD 0,01		USD 0,01	Activités habilitantes

*). Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**). En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
129	AH	République slovaque		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	Banque mondiale	8/8/96	USD 0,08		USD 0,08	L'objectif est de préparer les stratégies et les mesures nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et d'élaborer un plan d'exécution. Le principal produit de ce projet sera un programme d'action stratégique pour la préservation de la biodiversité.
130		Îles Salomon		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUÉ	8/8/96	USD 0,12		USD 0,12	L'objectif est de rendre le pays mieux à même de préparer et de gérer des programmes sectoriels et intersectoriels pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique par des méthodes économiquement efficaces.
131	AH	Afrique du Sud		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	24/8/97	USD 0,03		USD 0,03	Activités habilitantes
132	AH	Saint-Kitts-et-Nevis		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	24/7/97	USD 0,10		USD 0,10	Activités habilitantes
133	AH	Soudan		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	8/10/97	USD 0,33		USD 0,33	Activités habilitantes
134	AH	Suriname	TDB018	Préparation d'un plan d'action en vue de l'application de la stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité	PNUD	13/5/97	USD 0,92		USD 0,92	Activités habilitantes
135	AH	Swaziland	SWA/96 G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	23/12/96	USD 0,17		USD 0,17	Activités habilitantes
136	AH	Rép. arabe syrienne	TBD047	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	20/2/97	USD 0,19		USD 0,19	Activités habilitantes
137	AH	Trinité-et-Tobago		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	30/5/97	USD 0,13		USD 0,13	Activités habilitantes

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**) En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
138	AH	Tunisie	48315	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	Banque mondiale	15/8/96	USD 0,09		USD 0,09	L'objectif est de préparer les stratégies et les mesures nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et d'élaborer un plan d'exécution. Le principal produit de ce projet sera un programme d'action stratégique pour la préservation de la biodiversité et la première communication nationale du pays.
139	AH	Ouganda		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	Banque mondiale	4/8/97	USD 0,12		USD 0,12	Activités habilitantes
140	AH	Ukraine		Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	Banque mondiale	5/8/96	USD 0,13		USD 0,13	L'objectif est de préparer les stratégies et les mesures nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et d'élaborer un plan d'exécution. Le principal produit de ce projet sera un programme d'action stratégique pour la préservation de la biodiversité et la première communication nationale du pays.
141	AH	Uruguay	URU/96/G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	12/8/96	USD 0,12		USD 0,12	Activités habilitantes
142	AH	Ouzbékistan	UZB/96/G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	12/8/96	USD 0,18		USD 0,18	Activités habilitantes
143	AH	Vanuatu	GF/1200 96-	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	15/1/97	USD 0,21		USD 0,21	L'objectif est de rendre le pays mieux à même de préparer et de gérer des programmes sectoriels et intersectoriels pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique par des méthodes économiquement efficaces.
144	AH	Venezuela	VEN/97 G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	28/1/97	USD 0,27		USD 0,27	Activités habilitantes.
145	AH	Yémen	YEM/96/G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	19/9/96	USD 0,29		USD 0,29	Activités habilitantes

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**) En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
146	AH	Zambie	TBD019	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	24/3/97	USD 0,29		USD 0,29	Activités habilitantes
147	AH	Zimbabwe	ZIM/96/G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUE	25/11/96	USD 0,30		USD 0,30	Activités habilitantes
Sous-total							USD 20,55		USD 21,69	
III. Projets approuvés										
148	FEM	Mondial	GF/0313 94-31	Études-pays sur la biodiversité (phase II)	PNUE	1/6/94	USD 2,00	USD 0,10	USD 2,10	Les études-pays sur la biodiversité ont pour principal but de recueillir et d'analyser les données nécessaires pour faire avancer le processus d'élaboration des stratégies, plans et programmes nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.
149	FEM	Mondial	GF/0313 94-38	Gestion des données sur la biodiversité dans les pays en développement et établissement d'un réseau d'information sur la biodiversité	PNUE	1/6/94	USD 4,00	USD 1,39	USD 0,22	Il s'agira essentiellement de renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine de la gestion des données et des informations sur la biodiversité pour faciliter l'application de la Convention sur la diversité biologique.
150	FEM	Mondial	GF/6105 92-02	Études-pays sur la biodiversité (phase I)	PNUE	1/3/92	USD 5,00	USD 0,22	USD 5,22	Les études-pays sur la biodiversité ont pour principal but de recueillir et d'analyser les données nécessaires pour faire avancer le processus d'élaboration des stratégies, plans et programmes nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.
151	FEM	Mondial	GF6105-93-01	Évaluation de la biodiversité mondiale	PNUE	1/5/93	USD 3,30	USD 0,18	USD 3,48	Il s'agira pour la première fois de faire réaliser par des experts indépendants une étude scientifique, présentée, pour avis, à d'autres spécialistes pour faire le point des connaissances actuelles sur les principaux problèmes existant dans le domaine de la biodiversité à l'échelle mondiale.

*). Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**). En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
152	FEM	Mondial	TBD002	Population, gestion des terres et changement environnemental	PNUE	1/5/97	USD 6,23	USD 4,86	USD 11,09	Il s'agit d'un projet mondial sur l'agrobiodiversité de différents écosystèmes (zones semi-arides, zones de montagnes, zones forestières et zones humides) dans les régions tropicales et subtropicales, qui a pour but d'établir la façon dont un développement durable, respectueux de l'environnement, peut être atteint en faisant appel à la participation.
153	FEM	Mondial : Bolivie, Bulgarie, Cameroun, Chine, Cuba, Égypte, Hongrie, Kenya, Namibie, Ouganda, Pakistan, Pologne, Russie, Tunisie, Zambie		Projet pilote d'activités habilitantes pour la prévention des risques biotechnologiques	PNUE	3/10/97	USD 1,98		USD 1,98	
154	FEM	Régional	RAF/92/G31	Renforcement des institutions pour la protection de la biodiversité en Afrique de l'Est	PNUD	11/3/92	USD 10,00		USD 10,00	Il s'agira de rendre les populations locales mieux à même de préserver la biodiversité en menant des actions d'éducation de formation sur le tas, de sensibilisation et de protection de l'environnement pour mettre en pratique les connaissances acquises.
155	FEM	Régional	RLA/92/G31/G32/G33	Stratégie de préservation et de gestion durable des ressources naturelles de l'Amazone	PNUD	20/1/93	USD 4,50		USD 4,50	Il s'agira de renforcer la capacité des pays participants à préserver et à utiliser la biodiversité en analysant et en normalisant les SIG pour le zonage écologique/économique, la formation et la recherche des principaux aspects de l'exploitation durable de ce patrimoine.
156	FEM	Régional	RAS/91/G31	Programme de préservation de la biodiversité du Pacifique Sud	PNUD	27/1/93	USD 10,00	USD 3,80	USD 13,80	Il s'agira de préserver la biodiversité dans 15 États insulaires en facilitant l'établissement d'aires de protection régies par des critères de développement arrêtés d'un commun accord selon le principe de la viabilité écologique à long terme. Il est également prévu de contribuer à des études scientifiques et techniques et d'assurer une formation dans les ONG.

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**) En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
157	FEM	Régional	1	Projet pilote de gestion communautaire des ressources naturelles et des espèces sauvages d'Afrique de l'Ouest	Banque mondiale	14/9/95	USD 7,00	USD 6,19	USD 13,19	L'objectif est de préparer et d'exécuter des programmes de régénération, d'utilisation et de protection des zones de nature vierge et des espèces sauvages sur trois sites d'une superficie totale de 4 800 km ² , en appliquant des méthodes dites de « gestion des terroirs ».
158	FEM	Régional	3	Gestion de l'information environnementale	Banque mondiale	4/11/97	USD 4,46	USD 11,31	USD 15,77	Il s'agira de constituer une base de données environnementales axée sur des situations concrètes et orientée par la demande, qui couvrira la région des forêts tropicales de l'Afrique centrale, afin d'aider les décideurs et de renforcer les capacités nationales en matière de surveillance de l'environnement et d'aménagement du territoire.
159	FEM	Régional		Fonds Terra pour la préservation de la biodiversité	Banque mondiale/ SFI	1/10/95	USD 5,00	USD 50,00	USD 55,00	L'objectif est de constituer un fonds de 20-50 millions de dollars en vue de la prise de participations ou de quasi-participations au capital de sociétés d'Amérique latine qui préservent la biodiversité ou l'utilisent de façon durable. Ces investissements pourraient aussi être faits dans le domaine de l'agriculture écologiquement viable.
160	FEM	Régional	RLA/97/ G31	Lancement d'un programme de renforcement du couloir biologique méso-américain	PNUD/ PNUE	3/10/97	USD 10,94	USD 12,77	USD 23,71	Il s'agira de contribuer à la préservation de la biodiversité en Amérique centrale et dans le sud du Mexique en établissant un réseau de périmètres protégés et de zones tampons reliées par des coulées vertes, avec des utilisations diverses et divers degrés de protection.
161	FEM	Régional		Préservation de la biodiversité en Afrique australe	PNUD	3/10/97	USD 4,50	USD 19,21	USD 23,71	Il s'agira de préparer un projet à présenter au FEM pour le financement du programme de préservation de la biodiversité en Afrique australe.
162	FEM	Régional		Préservation de la biodiversité transnationale en Asie centrale	Banque mondiale	3/10/97	USD 10,49	USD 3,51	USD 14,00	
163	FEM	Régional	RLA/95/ G32	Action en faveur du développement durable en Amazonie	PNUD	1/10/95	USD 3,80		USD 3,80	L'objectif est d'aider les Parties au Traité de coopération amazonienne à renforcer leurs capacités en vue de l'utilisation durable de la biodiversité forestière dans le cadre des plans et stratégies de développement économique actuels et futurs.

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**) En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
164	FEM	Régional		Fonds des entreprises pour la biodiversité en Amérique latine	Banque mondiale	1/4/96	USD 4,73	USD 25,27	USD 30,00	
165	FEM	Régional		Préservation et utilisation durable de l'agrobiodiversité des terres arides du Croissant fertile	PNUD	3/10/97	USD 8,12	USD 10,60	USD 18,72	Le projet a pour objectif de préserver la diversité biologique du Croissant fertile, facteur indispensable au développement durable de l'agriculture dans cette région comme à la sécurité et à la production alimentaires mondiales.
166	FEM	Régional : Afrique	TBD010	Partenariats ONG-gouvernements en Afrique pour pérenniser le patrimoine de biodiversité	PNUD	1/4/97	USD 4,33	USD 7,11	USD 11,44	Il s'agira de renforcer les capacités des organisations non gouvernementales (ONG) nationales en Afrique grâce à un programme échelonné d'études interactives de campagnes de promotion et de mesures de conservation dans le domaine de la biodiversité.
167	FEM	Régional : Afrique de l'Est		Lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité sur des sites transnationaux d'Afrique de l'Est	PNUD	1/4/97	USD 12,65	USD 5,77	USD 18,42	L'objectif du projet élaboré dans le cadre de ce PDF est de faire l'essai et la démonstration de nouvelles approches au niveau des districts en vue de ralentir l'appauvrissement de la biodiversité dans certaines zones transnationales sensibles en Afrique de l'Est.
168	FEM	Régional : Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama	37580	Fonds centraméricain pour l'environnement et le développement : Compte environnement mondial	PNUD	1/10/96	USD 15,00	USD 20,00	USD 35,00	
169	FEM	Régional : République centrafricaine, RD du Congo, Gabon, Guinée équatoriale	3	Gestion de l'information environnementale	Banque mondiale	6/9/96	USD 3,50	USD 0,74	USD 1,09	Le projet fait partie du programme d'opérations du FEM sur les écosystèmes forestiers et constitue le premier volet, à l'échelle d'un écosystème, d'un sous-programme en cours d'élaboration pour la forêt tropicale du bassin du Congo, qui est d'importance mondiale.

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**) En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
170	FEM	Albanie, Égypte, Liban, Maroc, Tunisie		Protection des zones humides et des écosystèmes côtiers dans le bassin méditerranéen	PNUD	23/7/96	USD 13,27	USD 25,00	USD 38,27	Cette activité, prise en charge par un financement PDF du bloc B, et le projet en grandeur réelle qui lui fera suite s'appuient sur les moyens mis en place dans le cadre d'actions en cours (Programme METAP, UE, Programme d'investissement de la Banque mondiale) et sont centrés sur des sites abritant une biodiversité d'importance mondiale.
171	FEM	Algérie	4870	Gestion du parc national et des zones humides d'El Kala	Banque mondiale	29/4/94	USD 9,20	USD 2,36	USD 11,56	Il s'agira de préparer et d'exécuter un plan de gestion pour le parc national et les zones humides de la wilaya El Tarf, qui comprendra notamment la réalisation d'études témoins, la gestion de zones protégées et la valorisation des ressources naturelles et le suivi de leur utilisation.
172	FEM	Argentine	ARG/92/G31	Plan de gestion de la zone côtière de Patagonie	PNUD	24/2/93	USD 2,80		USD 2,80	L'objectif est de préserver la biodiversité de la Patagonie et de protéger cette zone économiquement importante en gérant durablement les ressources côtières et en renforçant les institutions en vue d'une gestion intégrée de ces ressources.
173	FEM	Argentine	39787	Préservation de la biodiversité	Banque mondiale	1/3/97	USD 10,39	USD 37,50	USD 47,89	Parallèlement au projet de la Banque mondiale sur les forêts primaires et les zones protégées, il s'agira de développer le réseau de périmètres protégés existants en y incluant des aires abritant des écosystèmes actuellement non préservés.
174	FEM	Argentine	ARG/97/G31	Renforcement et application du plan de gestion de la zone côtière de Patagonie en vue de la préservation de la biodiversité	PNUD	1/4/97	USD 5,20	USD 7,30	USD 12,50	L'objectif est de renforcer le dispositif institutionnel et le cadre d'action en vue de l'exécution du plan de gestion des zones côtières, et de créer un réseau provincial de zones protégées.
175	FEM	Bélarus	8290	Préservation de la biodiversité	Banque mondiale	24/9/92	USD 1,00	USD 0,25	USD 1,25	Le projet porte sur des plans de protection et des programmes de recherche et d'information pour la forêt de Belovezhskaya, et les réserves de Berezinsky et de Pripiatsky. Il complète le projet sur la biodiversité forestière en Pologne.

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**) En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
176	FEM	Belize	BZE/92/G31	Mise en valeur et gestion durables du patrimoine de biodiversité côtière	PNUD	3/2/93	USD 3,00		USD 3,00	Il s'agira de préparer des plans de gestion des ressources côtières pour préserver un écosystème marin important sur le plan de l'environnement mondial et capital du point de vue économique. Ce projet novateur inclut des actions de formation et la préparation du cadre de plans de zonage.
177	FEM	Bouthan	9568	Fonds fiduciaire pour la protection de l'environnement	Banque mondiale	21/5/92	USD 10,00	USD 7,57	USD 17,57	Ce fonds garantira le financement régulier nécessaire pour créer et gérer un réseau national de zones protégées, et pour renforcer les capacités institutionnelles et des ressources humaines indispensables à la gestion de ce réseau.
178	FEM	Bouthan	BHU/96/G33	Gestion intégrée du parc national Jigme Dorji	PNUD	19/8/97	USD 1,50	USD 0,97	USD 2,47	Il s'agira d'aider à éliminer les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité dans le parc national Jigme Dorji en renforçant les capacités de gestion de ce parc. L'objectif est également de promouvoir d'autres moyens de subsistance viables.
179	FEM	Bolivie	6108	Préservation de la biodiversité	Banque mondiale	20/11/92	USD 4,50	USD 3,85	USD 8,35	L'objectif est de protéger des échantillons représentatifs de divers écosystèmes menacés et de renforcer la capacité institutionnelle du gouvernement à préserver la biodiversité bolivienne.
180	FEM	Bolivie et Pérou	RLA/95/G31	Préservation de la biodiversité dans le bassin du lac Titicaca	PNUD	1/2/95	USD 3,00	USD 1,00	USD 4,00	Il s'agira de préserver la biodiversité lacustre et terrestre dans l'ensemble du bassin du lac Titicaca en créant et gérant des zones protégées et en utilisant durablement le patrimoine de biodiversité.
181	FEM	Brésil	6210	Préservation de la biodiversité	Banque mondiale	1/5/91	USD 10,00	USD 10,00	USD 20,00	Le projet (PROBIO), administré par le ministère de l'Environnement, consiste en une série d'ateliers qui serviront à fixer des priorités au niveau des biomes en vue de la préservation de la biodiversité et de l'établissement d'une stratégie nationale dans ce domaine.

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**) En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
182	FEM	Brésil	44597	Fonds brésilien pour la biodiversité	Banque mondiale	1/5/91	USD 20,00	USD 5,00	USD 25,00	Le projet contribue à l'établissement du Fonds brésilien pour la biodiversité (FUNBIO), qui sera géré par la Fondation Getulio Vargas, organisation privée sans but lucratif. Le Conseil d'administration indépendant sera composé de représentants du secteur privé.
183	FEM	Burkina Faso	BKF/94/G31	Optimisation de la diversité biologique dans l'élevage extensif par domestication de la faune : opération pilote dans une zone semi-aride	PNUD	22/2/95	USD 2,50	USD 1,00	USD 3,50	Il s'agira de mettre au point les méthodes qui permettront d'optimiser la préservation de la biodiversité et la productivité des élevages en ranching d'animaux sauvages en Afrique de l'Ouest. Le projet favorisera l'adoption progressive des méthodes mises au point et à la participation effective des populations.
184	FEM	Cameroun	311	Préservation et gestion de la biodiversité	Banque mondiale	27/3/95	USD 5,96	USD 6,43	USD 12,39	Des plans interactifs de préservation de la biodiversité sont établis et mis en oeuvre actuellement sur sept sites camerounais situés dans les forêts des plaines du sud-est, riches en espèces, et dans certaines parties de la savane du Nord.
185	FEM	République centrafricaine	GAF/95/G31	Approche très décentralisée de la protection et de l'exploitation de la biodiversité : forêt dense de Bangassou	PNUD	1/5/95	USD 2,50	USD 0,90	USD 3,40	Il s'agira de mettre à l'essai diverses méthodes très décentralisées et axées sur la participation de la population pour gérer durablement la forêt dense de Bangassou, dans le sud de la République centrafricaine. Cette région possède une grande diversité d'espèces et d'écosystèmes.
186	FEM	Chine	3402	Gestion des réserves naturelles	Banque mondiale	6/6/95	USD 17,90	USD 5,70	USD 23,60	Reprenant les priorités des plans nationaux d'action environnementale et de préservation de la biodiversité, le projet vise à établir et à mettre en oeuvre des plans de gestion dans cinq zones protégées prioritaires, à former du personnel, à financer des équipements et à travailler avec les populations qui vivent à l'intérieur et à proximité des zones protégées.

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**) En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
187	FEM	Colombie	COL/92/G31	Préservation de la biodiversité dans la région du Choco	PNUD	26/2/92	USD 6,00	USD 3,00	USD 9,00	Le projet, qui vise, à préserver la biodiversité de la côte Pacifique de la Colombie et du Panama à l'échelle de l'écosystème, est mis en oeuvre sous forme de deux projets nationaux complémentaires, mais indépendants du point de vue administratif et opérationnel.
188	FEM	Comores	COI/95/G31	Préservation de la biodiversité et protection participative de l'environnement	PNUD	6/10/95	USD 2,44	USD 0,84	USD 3,28	L'objectif est de à mettre en oeuvre les volets « biodiversité » de la politique nationale de l'environnement et du plan d'action environnementale et de renforcer les capacités à tous les niveaux aux Comores.
189	FEM	Congo	535	Protection et gestion des espaces naturels	Banque mondiale	24/12/92	USD 10,00	USD 6,80	USD 16,80	Il s'agit de préparer et d'exécuter les programmes de gestion de cinq écosystèmes forestiers tropicaux qui sont représentatifs de la grande diversité et de la richesse du Congo sur le plan écologique.
190	FEM	Congo, Rép. dém. du PNUD		Renforcement du dispositif de zones protégées	PNUD	3/10/97	USD 6,33	USD 13,63	USD 19,96	Il s'agira de contribuer directement à la préservation de la biodiversité dans la République démocratique du Congo en mettant en place un contexte réglementaire, législatif, financier, institutionnel et social favorable aux zones protégées.
191	FEM	Costa Rica	COS/92/G31	Préservation de la biodiversité et développement durable des zones protégées de la Amistad et la Osa	PNUD	28/4/93	USD 8,00		USD 8,00	L'objectif est de préserver un habitat important pour l'environnement mondial par l'adoption d'un modèle alliant protection du milieu et développement dans deux zones clés du réseau national de zones protégées.

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**). En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
192	FEM	Costa Rica	39876	Mise en valeur du patrimoine de biodiversité	Banque mondiale	21/10/97	USD 7,28	USD 1,00	USD 8,28	Il s'agira de montrer que la collecte et le catalogage systématique des informations sur les espèces rendraient la biodiversité plus précieuse et faciliteraient la commercialisation des services qui y sont liés. Ce projet permettra de jeter les bases d'un inventaire complet.
193	FEM	Côte d'Ivoire	IVC/94/G31	Contrôle des plantes aquatiques exotiques des rivières et des lagunes côtières pour renforcer/restaurer la biodiversité	PNUD	21/6/95	USD 3,00	USD 1,90	USD 4,90	L'objectif est de mettre au point une stratégie efficace et novatrice de préservation de la biodiversité dans les systèmes fluviaux et lagunaires en associant la lutte biologique à la gestion intégrée des bassins hydrographiques.
194	FEM	Cuba	CUB/92/G31	Préservation de la biodiversité et développement durable de l'écosystème de Sabana-Camaguey	PNUD	7/7/93	USD 2,00		USD 2,00	Le projet facilite les enquêtes sur la biodiversité en fournissant du matériel et des moyens et en aidant à la réalisation de rapides inventaires écologiques. Il vise notamment à faciliter la création de systèmes d'information géographique, ainsi que le suivi et l'analyse.
195	FEM	République tchèque	8376	Préservation de la biodiversité	Banque mondiale	19/10/93	USD 2,00	USD 0,75	USD 2,75	Le projet vise à préserver la biodiversité dans trois écosystèmes représentatifs (alpages, forêts de plaine et zones humides) et à appuyer les activités de trois réseaux transnationaux de protection.
196	FEM	République dominicaine	DOM/92/G31	Préservation et gestion de la biodiversité des zones côtières	PNUD	24/11/93	USD 3,00		USD 3,00	Il s'agira d'aider le gouvernement à protéger deux zones côtières importantes en s'attaquant aux problèmes d'origine terrestre dans les régions concernées et en élaborant une stratégie de zones tampons. Le projet comprend des actions de formation, de sensibilisation du public et de collecte de données.

*). Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**). En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
197	FEM	Équateur	7029	Préservation de la biodiversité	Banque mondiale	9/5/94	USD 7,20	USD 1,60	USD 8,80	L'objectif est de contribuer à la restructuration et au renforcement des capacités institutionnelles et du cadre réglementaire et juridique pour mieux gérer le réseau national de zones protégées. Les activités seront axées sur le renforcement des institutions.
198	FEM	Égypte	4981	Gestion des ressources marines et côtières de la mer Rouge	Banque mondiale	23/11/92	USD 4,75	USD 0,98	USD 5,73	Il s'agira de contribuer à l'élaboration et à l'application des politiques, plans et réglementations qui sont nécessaires pour que le développement économique de la mer Rouge soit compatible avec une saine gestion de l'environnement, en vue de protéger les ressources marines communes.
199	FEM	Érythrée		Gestion de la préservation de la biodiversité des zones côtières, marines et insulaires.	PNUD	1/4/97	USD 4,99	USD 0,84	USD 5,83	Le projet aide à renforcer les capacités du pays en matière de planification intégrée, de législation, de réalisation d'enquêtes et d'exécution de projets pilotes à l'échelon national et local.
200	FEM	Éthiopie	ETH/93/G31	Conservation du patrimoine phytogénétique africain par l'adoption d'une approche dynamique impliquant les paysans	PNUD	20/4/94	USD 2,50		USD 2,50	Il s'agira de montrer comment les espèces végétales locales peuvent être préservées et utilisées par les petits exploitants agricoles dans leurs champs grâce à l'établissement de banques génétiques à l'échelon local, et comment les efforts de protection de l'environnement entrepris par les agriculteurs peuvent entrer dans le cadre de programmes de mise en place de ces banques à l'échelle nationale et internationale.
201	FEM	Gabon	GAB/92/G31	Préservation de la biodiversité par une gestion efficace du commerce des espèces sauvages	PNUD	13/1/94	USD 1,00		USD 1,00	Le projet vise à lutter contre le commerce illicite des espèces sauvages et à faire en sorte que leur commerce licite corresponde à un niveau d'exploitation viable. Il prévoit des actions de formation, le transfert de technologies, l'examen de la législation, l'élaboration de politiques de développement et la recherche sur les niveaux d'exploitation viable.

*). Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**). En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
202	FEM	Ghana	833	Gestion des zones humides côtières	Banque mondiale	28/8/92	USD 7,20	USD 1,10	USD 8,30	Il s'agira de préparer et d'exécuter un plan de gestion des zones côtières pour protéger cinq sites côtiers écologiquement sensibles et menacés, qui sont d'importance mondiale pour les oiseaux migrateurs aux termes de la Convention de Ramsar. Le projet comprend un suivi de la situation écologique.
203	FEM	Ghana		Gestion des ressources naturelles	Banque mondiale	9/7/97	USD 8,90	USD 44,70	USD 53,60	
204	FEM	Guatemala	GUA/95/G31	Protection intégrée de la biodiversité de la région de Sarstun-Motagua	PNUD	11/10/95	USD 4,00	USD 3,70	USD 7,70	Il s'agira de protéger un large éventail d'écosystèmes menacés qui abritent une biodiversité d'importance mondiale en lançant un programme intégré de conservation et d'utilisation durable des ressources dans la région de Sarstun-Motagua.
205	FEM	Guyana	GUY/92/G31	Programme d'exploitation viable de la forêt tropicale (forêt ombrophile d'Iwokrama)	PNUD	8/4/92	USD 3,00	USD 0,40	USD 3,40	Dans une forêt vierge ombrophile, un consortium international est en train de mettre au point des projets pilotes transposables qui devraient permettre la mise en place d'un cadre d'exploitation durable des forêts tropicales. Les activités comprennent des recherches appliquées, des opérations pilotes et des inventaires détaillés.
206	FEM	Guyana	37003	Dispositif national de zones protégées	Banque mondiale	1/3/97	USD 6,33	USD 2,10	USD 8,43	L'objectif est d'analyser et d'appliquer des données biologiques et socio-économiques et des informations sur l'utilisation des sols pour fournir des points d'ancrage solides à la conception et à la mise en place d'un dispositif national de zones protégées. La préparation d'un plan stratégique pour la création de ce réseau est également prévue.

*). Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**). En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
207	FEM	Honduras	44343	Préservation de la biodiversité dans des domaines clés	Banque mondiale/ PNUD	1/3/97	USD 7,00	USD 13,60	USD 20,60	Le projet PNUD/Banque mondiale constitue le maillon hondurien du couloir vert méso-américain. Il permettra de renforcer la protection et la gestion de cinq zones protégées représentatives de divers types d'écosystème.
208	FEM	Inde		Plan d'action et stratégie nationale pour la biodiversité	PNUD		USD 0,97	USD 2,43	USD 3,40	Le projet aide à la préparation de ces documents.
209	FEM	Inde	9584	Écodéveloppement	Banque mondiale	3/5/95	USD 20,00	USD 47,00	USD 67,00	Le projet associe des objectifs de protection de l'environnement et de développement sur sept sites prioritaires menacés qui sont représentatifs des différents écosystèmes de l'Inde. L'objectif est d'améliorer la gestion des zones protégées en mettant l'accent sur la concertation avec les populations locales.
210	FEM	Indonésie	34080	Collections de biodiversité	Banque mondiale	27/6/94	USD 7,20	USD 4,20	USD 11,40	Il s'agira de rendre le Centre de recherche et de développement biologiques (PPPB) mieux à même de gérer ses collections, notamment par la création d'une base de données qui servira de référence pour les inventaires dans le domaine de la biodiversité.
211	FEM	Indonésie	40062	Régénération et gestion des récifs coralliens (COREMAP)	Banque mondiale	3/5/95	USD 12,28	USD 48,00	USD 60,28	Financé par un groupe de bailleurs de fonds, le COREMAP permettra l'établissement d'un système de gestion des récifs coralliens dans des zones prioritaires situées dans cinq provinces de l'est de l'Indonésie. Les activités sont axées sur une gestion de proximité avec la participation du personnel de terrain et des populations locales.

*). Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**). En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
212	FEM	Indonésie	3699	Protection et mise en valeur intégrées du parc de Kerinci-Seblat	Banque mondiale	1/5/97	USD 15,00	USD 32,20	USD 47,20	L'objectif est d'assurer l'avenir du parc national de Kerinci-Seblat (KSNP) en intégrant la gestion et la conservation de ce périmètre au développement local et régional. La gestion et la protection du parc seront renforcées.
213	FEM	Indonésie et Malaisie	RAS/94/G32	Stratégies de préservation des rhinocéros en Asie du Sud-Est	PNUD	9/12/94	USD 2,00		USD 2,00	Il s'agira de commencer à exécuter le plan d'action élaboré par le groupe d'experts de l'IUCN et de préparer un plan de financement pour une stratégie durable de préservation du rhinocéros. Des bases de données seront créées et des études seront effectuées sur l'habitat du rhinocéros.
214	FEM	Jordanie	JOR/92/G31	Préservation des zones protégées de Dana/Azraq	PNUD	5/5/93	USD 6,30		USD 6,30	L'objectif est de contribuer à la gestion de l'environnement de deux zones protégées clés. Le projet vise à aider les ONG à lancer des initiatives similaires dans d'autres régions du pays et à mener des actions d'éducation environnementale en direction de toutes les couches de la société jordanienne.
215	FEM	Jordanie	JOR/96/G32	Renforcement et préservation des zones humides d'Azraq et des espaces naturels de Dana par la RSCN face aux nouvelles pressions	PNUD	10/10/96	USD 1,95	USD 1,35	USD 3,30	Il s'agira d'asseoir les résultats des projets de la phase pilote (JOR/92/G3) en préservant les zones protégées de Dana et d'Azraq pour faire face aux nouvelles menaces et pressions nées de l'Accord de paix dans les réserves de Dana et de Mujib ainsi que d'Azraq (zones humides).
216	FEM	Kenya	1217	Protection de la réserve nationale de primates du Tana	Banque mondiale	21/11/96	USD 6,20	USD 0,94	USD 7,14	Il s'agira de préparer et appliquer un plan de gestion pour cette réserve nationale qui abrite la dernière zone contiguë de forêt primaire le long du Tana. La réserve assure la protection de deux espèces menacées d'extinction.
217	FEM	Lao RPD,	4176	Préservation des zones protégées et des espèces sauvages	Banque mondiale	24/2/94	USD 5,00	USD 15,30	USD 20,30	Le projet vise à préserver la diversité biologique par l'établissement et la gestion de périmètres classés en zones protégées, la protection de la faune dans ces zones et la mise en oeuvre de programmes faisant appel à la participation des populations locales.

*). Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**). En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
218	FEM	Liban	LEB/95/G31	Renforcement des capacités nationales et préservation au niveau local pour la protection durable de la biodiversité	PNUD	1/2/97	USD 2,50		USD 2,50	À travers la mobilisation des populations locales et des ONG, le projet permet l'établissement d'un dispositif de zones protégées bien géré en vue de préserver les espèces endémiques de faune et de flore menacées d'extinction et de conserver leurs habitats.
219	FEM	Lesotho		Préservation de la biodiversité des zones montagneuses	PNUD	1/8/96	USD 2,51	USD 4,83	USD 7,34	Des idées préliminaires ont été lancées à l'occasion de la préparation du projet pour la protection de la région montagneuse de Drakensberg-Maloti et de la publication de l'étude d'impact sur l'environnement LHWP et du plan pour la phase 1b.
220	FEM	Madagascar	40596 (Banque mondiale) MAG/96/G31 (PNUD)	Programme de protection de l'environnement	Banque mondiale/ PNUD	12/12/96	USD 20,80	USD 134,20	USD 155,00	Le projet vise à arrêter la dégradation de l'environnement et à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles (sol, eau, couvert forestier et biodiversité). Il finance la gestion et l'exploitation durables de la forêt par les populations locales.
221	FEM	Malawi	1586	Préservation de la biodiversité du lac Malawi/Nyasa	Banque mondiale	30/12/94	USD 5,00	USD 0,44	USD 5,44	Le lac Malawi, troisième lac d'Afrique, est un écosystème dulcicole unique qui abrite plus de 500 espèces endémiques de poissons. Il s'agira de réaliser des études sur la faune, de recenser les zones sensibles sur le plan de la biodiversité et de préparer un plan de protection et de gestion du lac.
222	FEM	Maldives	MDV/97/G31	Plan d'action et stratégie nationale pour la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	21/1/97	USD 0,15		USD 0,15	Activités habilitantes
223	FEM	Maurice	MAR/93/G31	Régénération de forêts naturelles fortement dégradées et menacées de disparition	PNUD	16/6/95	USD 0,20		USD 0,20	L'objectif est de régénérer les habitats forestiers et d'encourager la transposition des activités dans d'autres pays insulaires en étudiant l'impact des espèces exotiques sur la biodiversité d'origine, en mettant au point des mesures de lutte contre les espèces envahissantes et en formant des personnels scientifiques et techniques.
224	FEM	Maurice	36030	Restauration de la biodiversité	Banque mondiale	9/11/95	USD 1,20	USD 0,40	USD 1,60	Il s'agira de poursuivre les efforts menés pour régénérer les habitats dégradés de Rodrigues, de l'île aux Aigrettes et de l'île Round, et d'assurer la réintroduction et la propagation d'espèces animales et végétales très menacées dans ces trois îles.

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**) En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
225	FEM	Mexique	7493	Programme de zones protégées	Banque mondiale	9/3/92	USD 25,00	USD 17,20	USD 42,20	Le projet permettra de contribuer à un certain nombre d'actions de protection de l'environnement sur la base de plans de gestion détaillés pour dix zones protégées. Des comités techniques consultatifs assureront la préparation et la supervision des ces plans.
226	FEM	Mongolie	MON/93/G31	Renforcement des capacités pour la protection de l'environnement — Préparation et adoption d'un plan national de préservation de la biodiversité	PNUD	17/3/95	USD 1,50	USD 0,26	USD 1,76	Le projet vise à renforcer la capacité du gouvernement à établir des réseaux de zones protégées et à appliquer des mesures de préservation de la biodiversité dans ces zones. Il aide à renouveler complètement le cadre de la législation nationale sur l'environnement.
227	FEM	Mongolie	MON/97/G32	Préservation de la biodiversité et promotion de moyens de subsistance viables dans les prairies de Mongolie orientale	PNUD	9/7/97	USD 5,16	USD 6,86	USD 12,03	L'objectif est d'encourager et d'assurer la préservation à long terme et l'utilisation durable de la biodiversité unique qui existe dans les zones protégées et dans les zones tampons des prairies de l'est de la Mongolie.
228	FEM	Mozambique	1759	Zones protégées transfrontières et renforcement institutionnel	Banque mondiale	12/12/96	USD 5,00	USD 3,10	USD 8,10	Il s'agira de préparer et d'appliquer des plans de gestion interactive pour trois zones frontalières riches en espèces sauvages qui jouxtent les parcs nationaux du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud. Un des objectifs du projet est de protéger le couloir de migration.
229	FEM	Népal	NEP/92/G31	Préservation de la biodiversité	PNUD	16/6/93	USD 3,80	USD 4,60	USD 8,40	Le projet vise à promouvoir la préservation des écosystèmes avec la participation des habitants pour faire en sorte que les populations locales bénéficient des activités menées. Une aide à la formulation du Plan national d'action dans le domaine de la biodiversité et une formation à certaines activités liées à ce plan sont également prévues.
230	FEM	Nicaragua	41790	Couloir atlantique pour la préservation de la biodiversité	Banque mondiale	25/6/97	USD 7,47	USD 14,40	USD 21,83	Ce projet FEM/IDA vise à préserver l'intégrité d'un couloir biologique sur la façade atlantique du pays. Il permettra de créer et de gérer un fonds pour la mise en place de plans de gestion des zones protégées dans ce couloir et de financer des sous-projets.
231	FEM	Pakistan		Gestion des zones protégées	Banque mondiale	9/7/97	USD 11,14	USD 15,70	USD 26,84	

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**) En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
232	FEM	Panama	PAN/94/G31	Préservation de la biodiversité dans la région du Darién	PNUD	16/2/94	USD 3,00		USD 3,00	L'objectif est de mettre au point les éléments permettant l'adoption d'une nouvelle stratégie de développement dans la région de Darién et les régions avoisinantes, sur la base de données scientifiques et des choix de gestion qui auront été faits.
233	FEM	Panama	45937	Couloir biologique atlantique	Banque mondiale	1/5/97	USD 8,59	USD 3,10	USD 11,69	Ce projet correspond au volet panaméen de l'action de renforcement du couloir biologique méso-américain. Un travail d'évaluation de la biodiversité, de suivi, d'aménagement du territoire et de diffusion de l'information sera réalisé.
234	FEM	Papouasie-Nouvelle-Guinée	PNG/93/G31	Programme de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources	PNUD	14/7/93	USD 5,00		USD 5,00	Il s'agira de soutenir la stratégie environnementale du gouvernement en contribuant à la création de deux zones pilotes qui associeront développement et protection du milieu. Le projet prévoit le renforcement des capacités techniques et institutionnelles du centre de documentation et des activités de sensibilisation.
235	FEM	Pérou	7928	Fonds fiduciaire national pour les zones protégées	Banque mondiale	20/3/95	USD 5,00	USD 2,86	USD 7,86	Le FEM fournit la dotation initiale du Fonds fiduciaire pour la sauvegarde des parcs et des zones protégées du Pérou (FONANPE). Les revenus annuels du fonds serviront à financer le travail de gestion (formation, plans de gestion, dépenses de fonctionnement, salaires et programmes de sensibilisation).
236	FEM	Philippines	4403	Préservation des zones protégées prioritaires	Banque mondiale	5/5/94	USD 20,00	USD 2,86	USD 22,86	L'objectif est d'aider le gouvernement à mettre sur pied un dispositif national intégré de zones protégées (NIPAS) sur dix sites, en finançant la mise en place de ces périmètres et la gestion des ressources. La participation des populations locales sera encouragée.
237	FEM	Pologne	8562	Préservation de la biodiversité forestière	Banque mondiale	12/12/91	USD 4,50	USD 1,70	USD 6,20	Ce projet a permis de lancer des programmes de préservation de la biodiversité des principales forêts menacées. Le ministère de l'Environnement, des Ressources naturelles et des Forêts reçoit également une aide sur le plan institutionnel au titre de la gestion de la préservation de la biodiversité.

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**) En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
238	FEM	Roumanie	8689	Préservation de la biodiversité du delta du Danube	Banque mondiale	29/7/94	USD 4,50	USD 0,30	USD 4,80	Le projet vise à protéger l'écosystème du delta et à contribuer à la préservation de sa biodiversité. Il permettra de renforcer la capacité des institutions à suivre et à gérer efficacement les zones protégées.
239	FEM	Roumanie	44176	Préservation intégrée de la biodiversité et gestion des zones protégées	Banque mondiale	1/5/97	USD 5,30	USD 1,60	USD 6,90	L'objectif est de préparer et d'appliquer des plans de gestion sur trois sites prioritaires des Carpates, qui prévoiront notamment des zones tampons, des microentreprises et des activités pilotes d'utilisation rationnelle des ressources faisant appel à la participation des populations locales.
240	FEM	Fédération de Russie	8801	Préservation de la biodiversité	Banque mondiale	30/5/96	USD 20,10	USD 5,90	USD 26,00	Il s'agit de mettre en place un cadre stratégique national (préparation d'une stratégie nationale dans le domaine de la biodiversité, création d'une base de données/d'un système d'informations dans ce domaine et préparation d'un cadre d'évaluation économique).
241	FEM	Seychelles	2377	Préservation de la biodiversité et réduction de la pollution marine	Banque mondiale	30/11/92	USD 1,80	USD 0,20	USD 2,00	La composante « préservation de la biodiversité » comprend : a) la régénération et la préservation de l'écosystème de l'atoll d'Aldabra par un renforcement de la gestion environnementale et de la recherche scientifique et par une limitation de la population de chèvres sauvages ; et b) un programme de protection.
242	FEM	République slovaque	8842	Protection de la biodiversité	Banque mondiale	16/9/93	USD 2,30	USD 0,87	USD 3,17	Le projet, qui couvre le lit des hautes eaux de la Morava, les forêts des Tatras et les Carpates orientales, permettra la mise au point de techniques de gestion à utiliser dans un programme de préservation de la biodiversité et l'établissement de mécanismes générateurs de revenus pour le dispositif de zones protégées.
243	FEM	Afrique du Sud		Préservation de la biodiversité dans la péninsule du Cap	Banque mondiale	3/10/97	USD 12,40	USD 80,80	USD 93,20	
244	FEM	Sri Lanka	SRL/92/G31	Protection de la nature et gestion des zones protégées	PNUD	15/1/92	USD 4,10	USD -	USD 4,10	Le projet aide à doter les services gouvernementaux des connaissances scientifiques et techniques nécessaires pour mettre en place et gérer des aires protégées et faire comprendre l'importance de ces espaces à la population locale. Il permettra de former du personnel à la planification prévisionnelle et d'élaborer des stratégies d'investissement.

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**) En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet
245	FEM	Sri Lanka	35828	Protection et utilisation durable des plantes médicinales	Banque mondiale	1/5/97	USD 4,92	USD 20,72	USD 25,32	Il s'agira de préparer et d'exécuter un programme de protection des plantes médicinales, qui viendra soutenir des activités de recherche de base, le suivi, la planification de la protection nécessaire et l'organisation des collectivités dans cinq réserves botaniques où ces plantes sont cueillies à l'état sauvage.
246	FEM	Turquie	8869	Protection <i>in situ</i> des ressources génétiques de la biodiversité	Banque mondiale	19/2/93	USD 5,10	USD 0,60	USD 5,70	L'objectif est de créer des périmètres de protection <i>in situ</i> en vue de la conservation des ressources génétiques, des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées importantes et des essences originaires de Turquie.
247	FEM	Ouganda	2893	Protection du parc national impénétrable de Bwindi et du parc national de gorilles de Mgahinga	Banque mondiale	24/1/95	USD 4,00	USD 2,31	USD 6,31	Un fonds fiduciaire a été constitué et dégage des revenus qui fournissent une source durable de financement pour la gestion de ces parcs et la préservation de leur biodiversité.
248	FEM	Ouganda	35311	Gestion des zones protégées et développement durable (PAMSU)	Banque mondiale	1/5/97	USD 10,29	USD 96,80	USD 107,09	Il s'agira de contribuer à la gestion et à la protection de zones protégées prioritaires en renforçant le service ougandais de protection de la faune, en finançant la remise en état des équipements et en améliorant la gestion des périmètres essentiels sur le plan biologique.
249	FEM	Ukraine	9103	Préservation de la biodiversité en Transcarpatie	Banque mondiale	28/7/93	USD 0,50	USD 0,08	USD 0,58	Le projet, exécuté dans le cadre du réseau de Transcarpatie qui regroupe trois pays, contribue à un programme de préservation de la biodiversité (inventaire, études génétiques, analyse SIG, des habitats irremplaçables) qui doit déboucher sur une gestion coordonnée.
250	FEM	Ukraine	39166	Préservation de la biodiversité du delta du Danube	Banque mondiale	21/6/94	USD 1,50	USD 0,24	USD 1,74	L'objectif est de protéger l'écosystème de ce delta et de contribuer à la préservation de sa biodiversité. Ce projet permettra de renforcer la capacité institutionnelle à gérer efficacement les zones protégées, en concertation avec les groupements de proximité.

*). Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**). En millions de dollars.

N°	Type	Pays	Code	Intitulé du projet	Agents d'exécution	*Prog. trav.	**Financement du FEM	Cofinancement	Coût total	Description du projet	
251	FEM	Uruguay	URU/92/G31	Préservation de la biodiversité dans les zones humides de l'Est	PNUD	18/11/92	USD 3,00	USD -	USD 3,00	Il s'agira d'élaborer, en coopération avec le gouvernement, un programme régional de gestion des zones humides qui comprendra notamment une stratégie de gestion, une agence de l'eau et un régime incitatif/réglementaire à l'intention des propriétaires fonciers. La formation de groupements locaux d'utilisateurs de la ressource sera encouragée.	
252	FEM	Uruguay	URU/97/G31	Renforcement de la réserve de la biosphère de Bañados del Este	PNUD	1/8/97	USD 2,50	USD 0,38	USD 2,88	Il s'agit de compléter le travail de préservation de la biodiversité entrepris dans le cadre du projet PROBIDES antérieur.	
253	FEM	Viet Nam	VIE/91/G31	Formation à la protection de l'environnement et plan d'action pour la préservation de la biodiversité	PNUD	15/1/92	USD 3,00	USD -	USD 3,00	Il s'agit de compléter la préparation du plan d'action pour la préservation de la biodiversité et la formation des fonctionnaires aux techniques de protection de l'environnement. On définira les grandes lignes d'un certain nombre de mesures de préservation de la biodiversité et on en chiffrera le coût, en s'appuyant sur des plans existants.	
254	FEM	Viet Nam	VIE/95/G31	Création de zones protégées pour la conservation des ressources (PARC) en adoptant une approche basée sur l'écologie des paysages	PNUD	1/10/95	USD 6,04	USD 0,66	USD 6,70	L'objectif est de mettre au point et d'appliquer des méthodes novatrices pour protéger des espèces et des habitats uniques qui sont gravement menacés de disparition.	
255	FEM	Yémen	YEM/96/G32	Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans l'archipel de Socotra	PNUD	5/6/96	USD 4,94	USD 6,01	USD 10,96	Le projet est centré sur l'élaboration et l'exécution d'un plan de gestion qui intègre la préservation et l'utilisation durable de l'exceptionnel patrimoine de biodiversité de l'archipel de Socotra.	
256	FEM	Zimbabwe	3261	Préservation de la biodiversité dans le sud-est du Zimbabwe	Banque mondiale	1/4/92	USD 4,80	USD 50,20	USD 55,00	Avec la participation des populations locales, il s'agira de préparer et d'exécuter un programme de gestion des ressources naturelles du parc national de Gonarhezou, situé à la frontière avec l'Afrique du Sud et le Mozambique, qui viendra compléter le dispositif transnational de périmètres protégés de ce dernier pays.	
Sous-total							USD 696,31		USD 1 725,08		
Total							USD 718,47	USD 1 029,55	USD 1,748,02		

*) Pour les opérations à long terme et les interventions à court terme, date d'approbation du programme de travail par le Conseil ; pour les activités habilitantes, date d'approbation par le DG.

**) En millions de dollars.

Projets du FEM contribuant à l'application des autres conventions relatives à la biodiversité mentionnées dans la décision III/21
(juillet 1996 à décembre 1997)

I. Financement d'activités qui aident directement les pays à appliquer les conventions*

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage :

Chine : Préservation de la biodiversité et utilisation durable des zones humides

Afrique du Sud : Préservation de la biodiversité de la péninsule du Cap

Yémen : Préservation et utilisation durable de la biodiversité de l'archipel de Socotra

Projet régional (eaux internationales) : Gestion de l'eau et de l'environnement dans le bassin de la mer d'Aral

Projet régional (eaux internationales) : Réduction de la pollution dans le bassin du Danube.

Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine

Projet régional : Partenariat ONG-gouvernement pour la préservation de la biodiversité

Chine : Préservation de la biodiversité et utilisation durable des zones humides

Malaisie : Protection et utilisation durable des tourbières des forêts marécageuses

Projet régional : Protection des zones humides et des écosystèmes côtiers dans le bassin méditerranéen

Érythrée : Gestion de la préservation de la biodiversité des zones côtières, marines et insulaires

Jordanie : renforcement et préservation des zones humides d'Azraq et des espaces naturels de Dana par la RSCN face aux nouvelles pressions

Uruguay : Renforcement de la réserve de la biosphère de Bañados del Este

Projet régional (eaux internationales) : Réduction de la pollution dans le bassin du Danube.

II. Financement d'activités qui aident indirectement les pays à appliquer les conventions**

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Projet régional : Partenariat ONG-gouvernement pour la préservation de la biodiversité

Mozambique : Préservation de la biodiversité des zones côtières

Panama : Préservation de la biodiversité

Projet régional : Partenariats ONG-gouvernements en Afrique pour pérenniser le patrimoine de biodiversité

Projet régional : Lancement d'un programme de renforcement du couloir biologique méso-américain

Argentine : Préservation de la biodiversité

Honduras : Préservation de la biodiversité dans des domaines clés
Nicaragua : Couloir atlantique pour la préservation de la biodiversité
Panama : Couloir biologique atlantique
Projet régional (eaux internationales) : Lac Ohrid : gestion de l'environnement
Projet régional (eaux internationales) : Application du programme d'action stratégique pour la région de la mer Rouge et du golfe d'Aden
Projet régional (eaux internationales) : Application du plan d'action stratégique pour la mer Noire
Projet régional (eaux internationales) : Préparation d'une analyse diagnostique transfrontière et d'un programme d'action stratégique pour le grand écosystème marin de la mer Jaune.

Conventions des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier l'Afrique

Projet régional : Préservation et utilisation durable de l'agrobiodiversité du Croissant fertile
Jordanie : Renforcement et préservation des zones humides d'Azraq et des espaces naturels de Dana par la RSCN face aux nouvelles pressions
Mongolie : Préservation de la biodiversité et promotion de moyens de subsistance viable dans les prairies de Mongolie orientale
Projet régional : Préservation de la biodiversité transnationale en Asie centrale
Afrique du Sud : Préservation de la biodiversité de la péninsule du Cap
Projet mondial : Population, gestion des terres et changement environnemental.

Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine

Projet régional : Partenariat ONG-gouvernement pour la préservation de la biodiversité
Projet régional : Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans les zones humides du bassin du Mékong
Chine : Préservation de la biodiversité et utilisation durable des zones humides
Malaisie : Protection et utilisation durable des tourbières des forêts marécageuses.

* Convention(s) en question mentionnée(s) dans le projet soumis à financement.

** Convention(s) en question non mentionnée(s) dans le projet soumis à financement, mais activités entrant dans le champ de la convention considérée.

**ATELIERS D'INFORMATION SUR LES PROJETS DU FEM
ET AUTRES ACTIVITÉS DE DIFFUSION**

PAYS	TYPE D'ATELIER	DATE
Afrique du Sud	National	Septembre 1996
Argentine	National	Juin 1995
Argentine	National : Projets de moyenne envergure/ONG	Décembre 1997
Arménie	National	Mai 1996
Bahreïn	Sous-régional : Asie de l'Ouest	Août 1996
Barbade	Régional : Caraïbes	Avril 1995
Barbade	Régional : Caraïbes/ONG	Juillet 1997
Brésil	National	Juillet 1996
Cameroun	Régional : Afrique centrale francophone	Avril 1997
Chili	National : Projets de moyenne envergure/ONG	Décembre 1997
Chine	National	Octobre 1997
Colombie	National	Septembre 1997
Côte d'Ivoire	Régional : Afrique de l'Ouest	Juillet 1996
Équateur	National : Projets de moyenne envergure/ONG	Décembre 1997
Éthiopie	Sous-régional : Érythrée, Éthiopie	Juin 1996
Fidji	Régional : Pacifique Sud	Août 1995
Ghana	Régional : Afrique de l'Ouest anglophone	Octobre 1997
Inde	National	Avril 1996
Indonésie	International : Conf. Parties, biodiversité	Novembre 1995
Indonésie	Sous-régional : Indonésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée	Octobre 1997
Iran	National	Septembre 1997
Kenya	International : Comité PNUE des représentants permanents	Septembre 1997
Kenya	Régional : Afrique de l'Est et océan Indien	Octobre 1996
Kenya	International	Septembre 1997
Lituanie	National	Septembre 1994
Malaisie	National	Octobre 1996
Mali	Régional : Afrique de l'Ouest francophone	Mai 1997
Maroc	Sous-régional : Algérie, Maroc, Tunisie	Septembre 1996
Mexique	National	Mars 1995
Pakistan	National	Juin 1996
Pérou	Sous-régional : Commission permanente du Pacifique Sud	Novembre 1997
Pérou	National : Projets de moyenne envergure/ONG	Décembre 1997
Philippines	National	Septembre 1996
Sénégal	Régional : Afrique de l'Ouest – en liaison avec l'atelier sur la dégradation des sols	Septembre 1996
Syrie	Régional : Moyen-Orient	Octobre 1996
Turquie	National	Juin 1996
Venezuela	National	Novembre 1996
Zambie	Régional : Afrique australe	Avril 1996